Accusé de réception en préfecture
040-244000675-202509 25-20250924-16-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2024

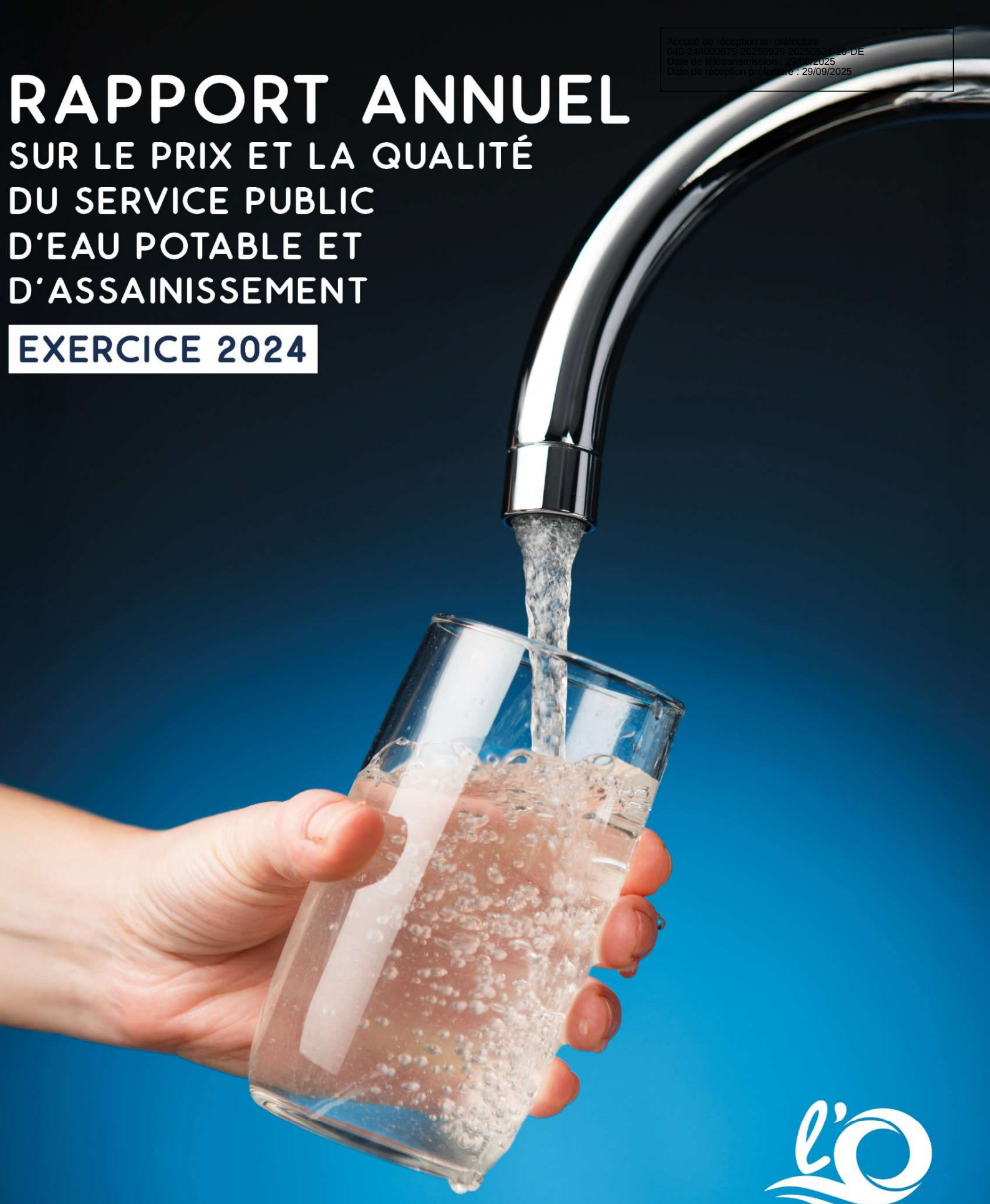

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

6 Allée du Bois de Boulogne, 40100 Dax
Tél : 05 58 90 97 97

l'O de l'agglo
Service public de l'eau du GRAND DAX

eau.grand-dax.fr

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

" Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers."
(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ***à destination des usagers :***

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté (disponible en ligne sur le site internet du Grand Dax).

- ***pour plus de transparence :***

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- ***pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager :***

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent a minima figurer dans le rapport, et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

1. **La qualité du service à l'usager,**

2. **La gestion financière et patrimoniale,**

3. **Les performances environnementales du service.**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

1.1 L'alimentation en eau potable de la régie du Grand Dax
1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
1.3.1 Gestion des branchements particuliers
1.3.2 Services à l'usager
1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

2.1 Qualité du service à l'usager
2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
2.2 Gestion financière et patrimoniale
2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
2.2.2 Gestion du réseau de distribution
2.2.3 Gestion financière du service
2.3 Performances environnementales
2.3.1 Gestion du réseau
2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 Qualité du service à l'usager
3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
3.2 Gestion financière et patrimoniale
3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
3.2.3. Gestion de la station d'épuration de Tercis-les-Bains
3.2.4 Gestion de la station d'épuration de Dax
3.2.5 Gestion financière du service assainissement
3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGIE DU GRAND DAX

En 2024, la régie des eaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (O de l'Agglo) exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax, Narrosse, Oeyreluy, Tercis-les-Bains et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'usager.

La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les usagers s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité.
Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnac, à l'ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène/ Eocène.

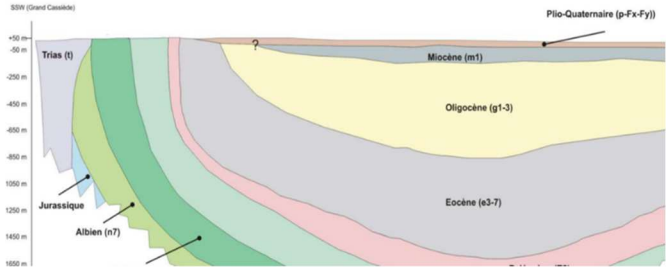

Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles souterraines puis stockées dans les trois **réservoirs** de la régie des eaux :

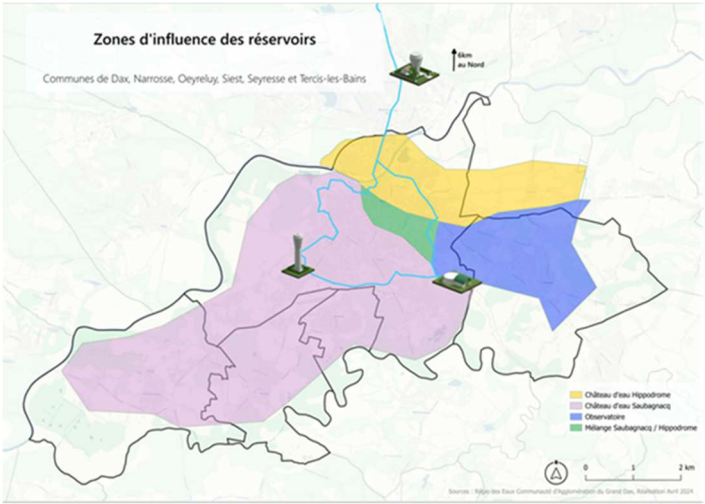

- Le château d'eau de Saubagnac (1 000 m^3), à l'ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m^3), route de Castets, à 6 km au nord de Dax.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m^3), au sud-est de Dax.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrisées afin d'assurer un confort de consommation à l'usager (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 19 000 abonnés (pour environ 28 000 habitants) desservis par 236 km de réseaux.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de Dax collecte les eaux usées de ses habitants. Depuis plusieurs années, les communes limitrophes, membres aujourd'hui de la régie, sont également raccordées à ce système de collecte et de traitement.

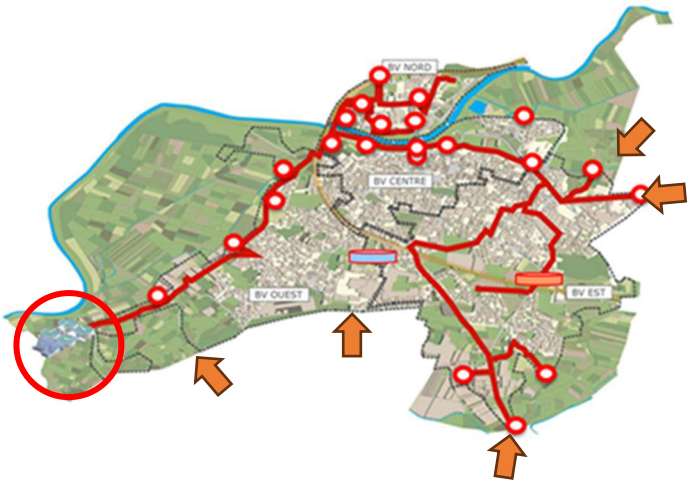

Ce réseau de 199 km collecte les eaux usées domestiques de la régie CAGD et reprend également les eaux usées de communes hors régie : Saint-Pandelon, Bénesse-lès-Dax, Yzosse et Candresse. Elles sont ensuite transférées vers la station d'épuration de DAX (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en points blancs sur la carte).

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange ou produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de Seyresse sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, a définitivement été remplacé en 2023 par un poste de refoulement et a été raccordé au système d'assainissement de Dax.

Les eaux usées de Tercis-les- Bains (hors quartier de l'Aiguille) sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage rétrocédé du SYDEC à la régie de la CAGD en 2023, est toujours en cours de diagnostic interne et mise à jour.

1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 66 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau Thermale et Boue Thermale.

Depuis le 1er janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy depuis l'année 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

intercommunaux (SYDEC, EMMA40 ou Eschourdes). Ces syndicats ont la charge de produire leur rapport annuel sur leur territoire de compétence.

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués des parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte règlementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.

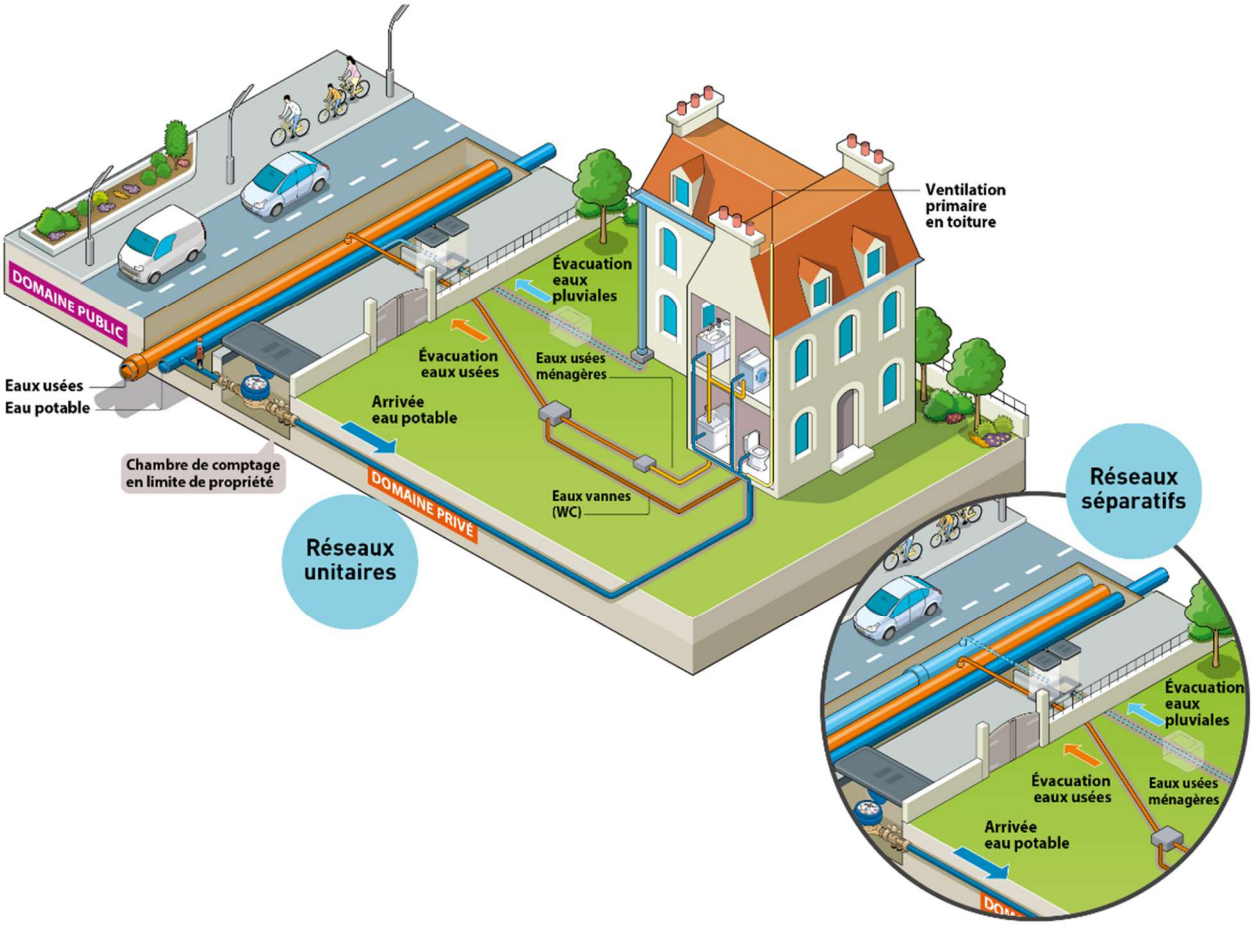

EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. Le Grand Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs

- tous les ans pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les usagers non domestiques ou vente en gros (collectivités).

Depuis 2024, un système de relève à distance est en cours de déploiement (radio-relève et télé-relève). Il permettra d'améliorer le rapport à l'usager dès 2025 : fermeture, alerte, infos, ...

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

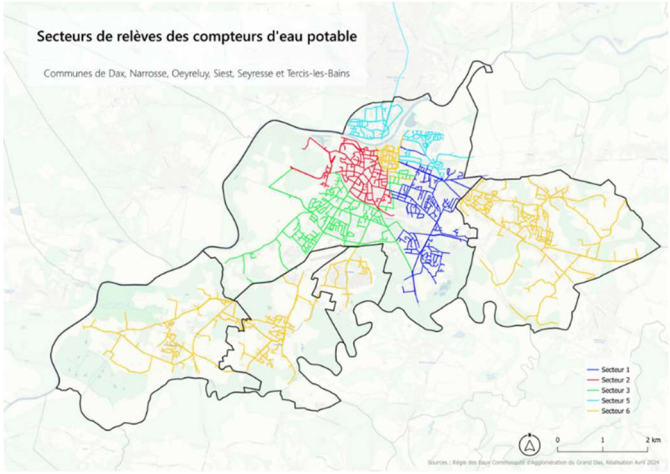

En 2024, L'O de l'Agglo dénombre <u>18 991 abonnés</u> Eau Potable, dont :

- 15 078 abonnés de Dax
- 1 870 abonnés de Narrosse
- 718 abonnés de Tercis les Bains
- 660 abonnés de Oeyreluy
- 494 abonnés de Seyresse
- 151 abonnés de Saint-Paul-les-Dax
- 19 abonnés à Yzosse

La pyramide d'âge des compteurs est la suivante :

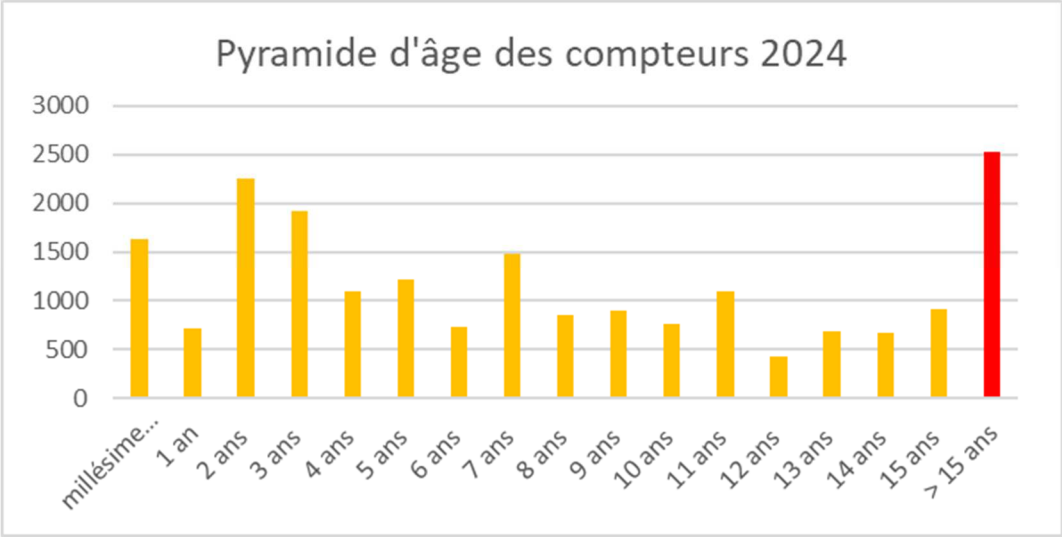

L'arrêté du 06 mars 2007 oriente les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans. La régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1200 compteurs chaque année.
A ce jour 87 % du parc est conforme.

En 2023, avec l'intégration de trois nouvelles communes, l'O de l'Agglo augmente son nombre d'abonnés de 20%. Une réflexion générale a donc été menée pour aboutir à la mise en place d'une télérelève. En prévision de la pose de compteurs nouvelle génération, le renouvellement 2023 a donc été volontairement bas, dans l'attente d'un programme et d'un nouveau fournisseur. 2024 retrouve un rythme soutenu (1 633 compteurs renouvelés). A partir de 2025, le renouvellement sera supérieur à 2500 compteurs par an pendant trois ans.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

1.3.2 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'usager :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement : • sous 6 jours, si branchement existant (délai respecté à 100 %) • sous 6 semaines si besoin de création du branchement.	
Accueil et Facturation	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : contact-eau@grand-dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, SMS ou mail, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes. **En 2024, le service a émis 541 alertes « Forte Consommation », dont 78 ont fait l'objet d'une demande de dégrèvement (retour favorable à 36%).**	
Difficulté de paiement	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie. **En 2024, 38 % des usagers sont mensualisés**	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2024 : 0,37 ‰ (7 interventions de service non programmées)	
Réclamations	**Eau Potable**	**Assainissement**
	1,9 ‰ (37 réclamations)	**0,2 ‰ (3 réclamations)**

En eau potable, le taux de réclamation diminue de 30 % en 2024. La majorité des réclamations porte sur le souci très ponctuel d'eau trouble. Il s'agit du décollement du biofilm ferreux présent naturellement dans les canalisations et pouvant se retrouver en suspension dans l'eau lors de surpression (essai incendie, purge, casse, nettoyage des réservoirs). Une déferrisation installée à l'Hippodrome et des campagnes de purges permettent de réduire ce désagrément.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax au 1er janvier 2020, le Conseil d'Agglomération a souhaité, définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour les communes en régie directe, conformément aux exigences de la Loi Notre de 2015.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les premières consommations dites « essentielles » (de 0 à 20 m^3), le prix du mètre cube reste constant et unique quelle que soit la consommation ou la commune de résidence des usagers.

En 2025, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) a modifié ses redevances directement perçues sur la facture d'eau des usagers, avec pour la première fois une prise en compte de la performance du service. Ainsi, l'usager pourra percevoir une facture d'eau majorée si les services d'exploitation sont peu performants. En 2024, l'ensemble des redevances de l'AEAG représentait une montant de 0,74 €/m^3. En 2025, elle applique ces nouvelles redevances modulables au taux minimal (performance maximale) pour la première année d'application. Le montant total est de 0,65€/m^3.

Les tarifs de la régie du Grand Dax s'adaptent donc aux évolutions de redevances AEAG, dont la baisse très ponctuelle ne reflète pas la tendance sur les années à venir. Les attentes sur la performance et sur les tarifs seront définies en cours d'année 2025. Au vu des enjeux d'investissement à venir sur l'eau potable et l'assainissement, la régie du Grand Dax augmente ses tarifs de 4% pour un prix de l'eau total en hausse de 1%, soit 4,73 €TTC pour une facture de 120 m^3 (4 personnes).

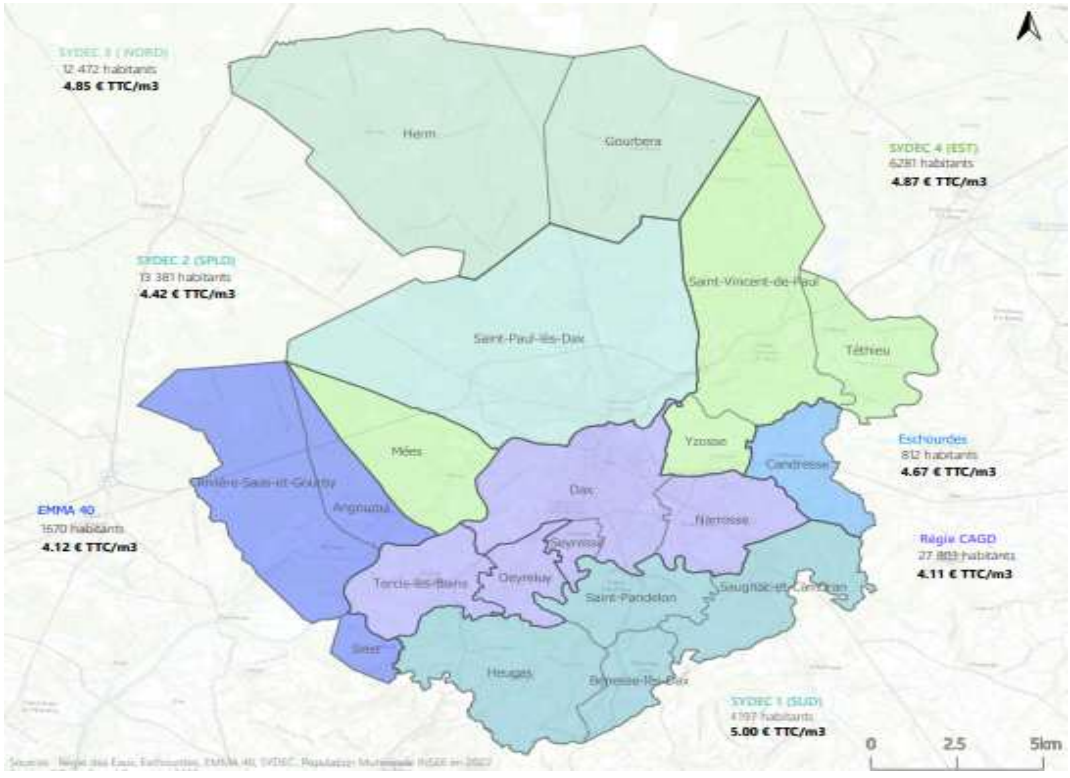

En 2025, les tarifs de la régie des eaux du Grand Dax restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m³ afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variables (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

Prix de l'eau pour une facture de 120 m³			**2023**	**2024**	**2025**
EAU POTABLE	**Abonnement annuel**		37,10 €	38,58 €	40,12 €
	Prix unitaire du m³	De 0 à 20 m³	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		> 20 m³	1,01 €	1,05 €	1,09 €
	Taxes et redevances	Prélèvement de la ressource	0,115 €	0,115 €	0,115 €
		Lutte contre la pollution	0,33 €	0,33 €	Supprimé
		Consommation Eau Potable			0,34 €
		Performance Eau Potable			0,07 €
		TVA (5,5%)	0,08 €	0,09 €	0,09 €
	Prix unitaire HORS TAXES (en €/m³)		**1,15 €**	**1,20 €**	**1,24 €**
	Prix unitaire T.T.C. (en €/m³)		**1,69 €**	**1,74 €**	**1,86 €**
ASSAINISSEMENT	**Abonnement annuel**		84,00 €	84,00 €	87,36 €
	Prix unitaire du m³	De 0 à 20 m³	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		> 20 m³	1,40 €	1,40 €	1,456 €
	Taxes et redevances	Modernisation des réseaux	0,25 €	0,25 €	Supprimé
		Performance Assainissement			0,12 €
		TVA (10 %)	0,21 €	0,21 €	0,19 €
	Prix unitaire HORS TAXES (en €/m³)		**1,87 €**	**1,87 €**	**1,94 €**
	Prix unitaire T.T.C. (en €/m³)		**2,33 €**	**2,33 €**	**2,25 €**
PRIX TOTAL HORS TAXE (en €/m³)			**3,02 €**	**3,07 €**	**3,18 €**
Prix TOTAL T.T.C. (en €/m³)			**4,02 €**	**4,07 €**	**4,11 €**
Augmentation annuelle			*1,77 %*	*1,2 %*	*1%*

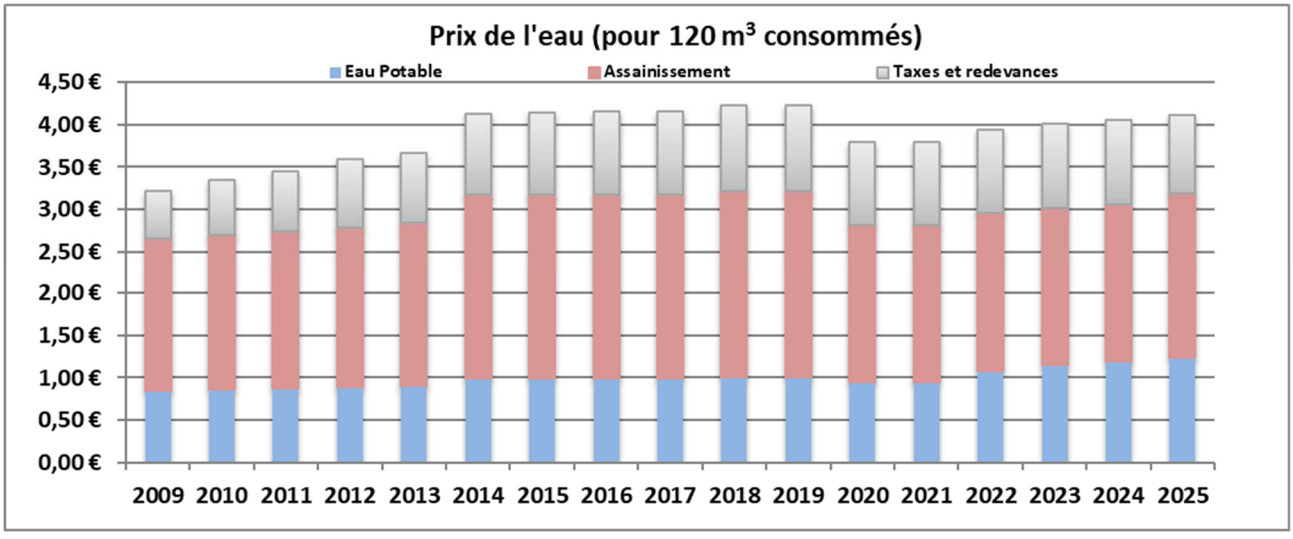

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

Les cinq communes de la régie du Grand Dax sont interconnectées sur le même réseau de distribution d'eau potable. Les différents transferts observés en 2020 (Dax, Seyresse) et 2023 (Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) n'ont donc pas eu d'impact sur la qualité des eaux distribuées, issues des mêmes forages de production et du même réseau de distribution. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2024, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 250 045 m³ d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus …	Valeurs (m³)	Variation annuelle*
Abonnés domestiques	1 545 974	+ 6 %
Abonnés non domestiques (Activités économiques, etc…)	543 080	+ 9 %
Export (Vente aux collectivités extérieures)	160 991	- 4 %
TOTAL	**2 250 045**	**+ 6 %**

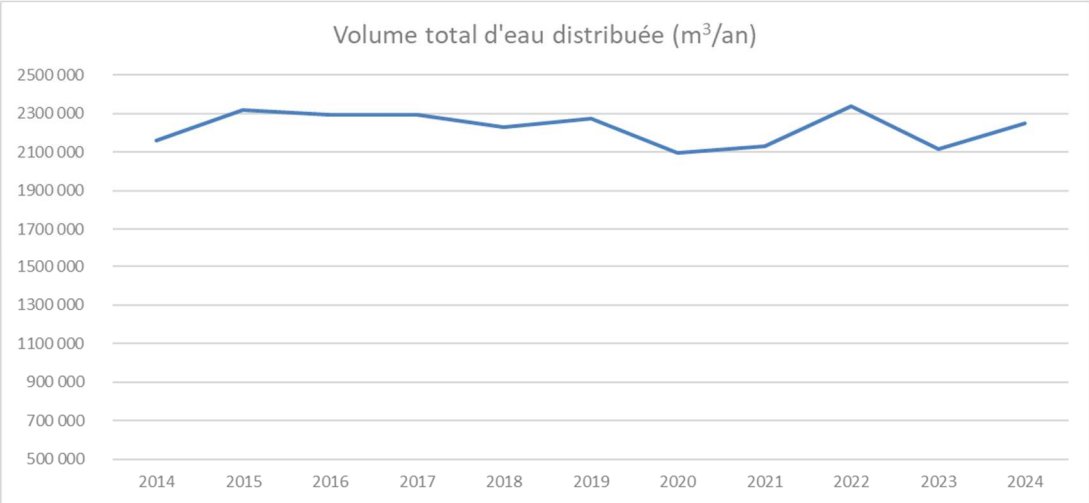

En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%. Après un retour à la normale observé en 2022 (+10%), le service enregistre en 2023 une nouvelle baisse significative de -9% sur les volumes distribués, attribués alors aux fuites sur les réseaux des nouvelles communes intégrées (et comptés jusqu'alors dans les volumes en gros).
En 2024, la tendance s'inverse à nouveau, avec +6% de consommations supplémentaires, pour un volume distribué total qui reste dans les tendances de ces dix dernières années.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution (zone verte et zone bleue). On note une stabilisation du front de mélange des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnac (zone rose) :

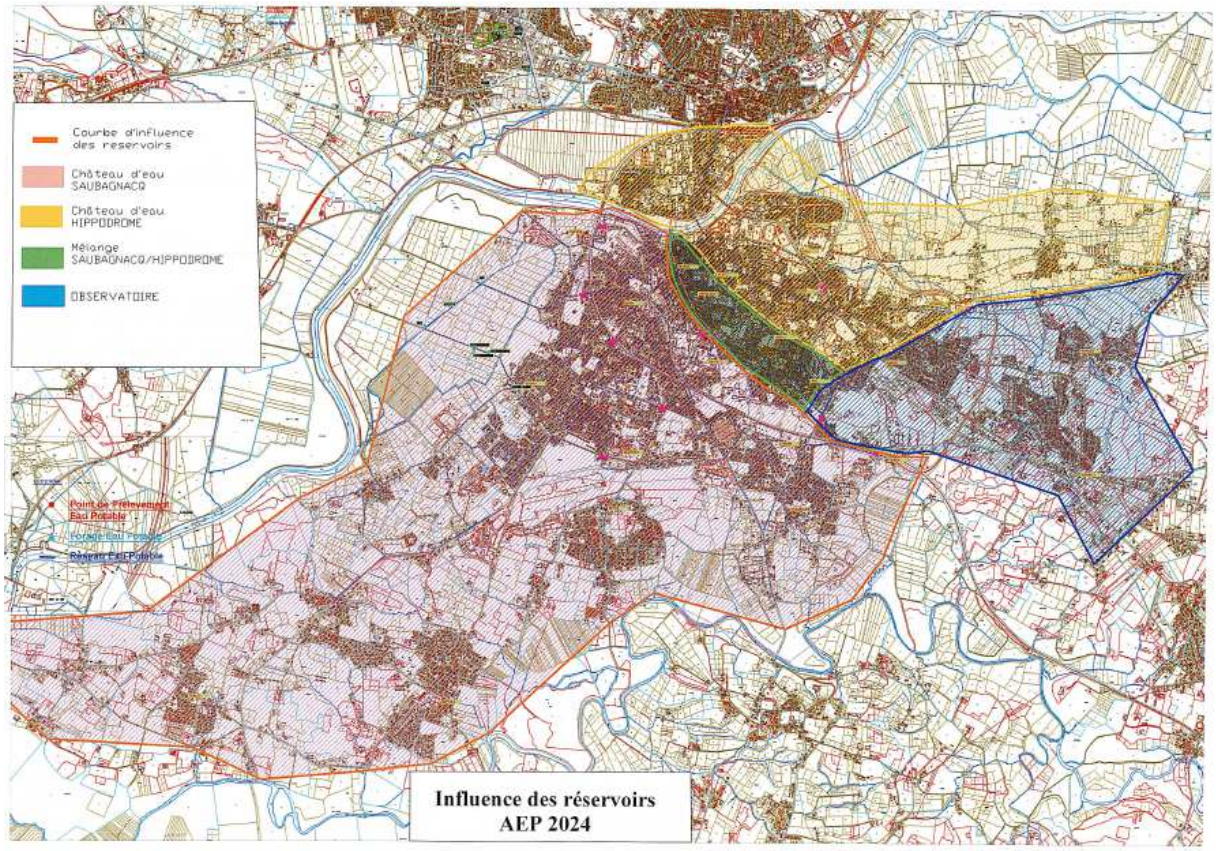

- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax.
- Une eau de minéralisation moyennement accentuée pour l'eau de **3 forages de Saubagnac** (F2S, P3S et F5S) qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.
- Une eau de mélange qui remplit le réservoir de l'observatoire la nuit et distribue cette eau majoritairement vers la commune de Narrosse.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2024 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnac
Température en °C	16.2	17.6
pH	7.80	7.51
Conductivité à 25 °C	264	376
Chlore total mg/L	0.37	0.25
Chlore libre mg/L	0.30	0.20
Turbidité NTU	<0.5	<0.5
Bicarbonates mg/L	153	196
TAC °F	12.6	16.1
TH ° F	11.2	16.6
Calcium mg/L	39.8	59.4
Chlorures mg/L	14.0	18.7
Magnésium mg/L	3.01	4.30
Potassium mg/L	1.70	2.55
Sodium mg/L	11.9	12.7
Sulfates mg/L	0.53	13.6
Ammonium mg/L	0.10	0.05
Nitrates mg/L	< 0.5	5.03
Nitrites mg/L	<0.01	<0,01

Surveillance règlementaire

En 2024, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 26 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 2 forages (F2H et F4H), 6 départs de distribution et 18 points sur le réseau,
- 43 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnac : 2 forages (F5S et P3S), 12 départs de distribution et 28 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et les seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires.

Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2024 :

Bactériologie HIPPODROME			
Production		**Réseau**	
Nombre de prélèvements	Conformité	**Nombre de prélèvements**	Conformité
6	100 %	**18**	100 %

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Bactériologie SAUBAGNAC			
Production		**Réseau**	
Nombre de prélèvements	Conformité	**Nombre de prélèvements**	Conformité
12	100 %	**28**	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2024 est dans la continuité des années précédentes avec un taux de conformité de 100 % sur le secteur de Saubagnac et sur le secteur de l'Hippodrome.

Physico-chimie HIPPODROME					
Production			**Réseau**		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	**Nombre de prélèvements**	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
6	0	0	**18**	0	0

Physico-chimie SAUBAGNAC					
Production			**Réseau**		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	**Nombre de prélèvements**	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
12	0	0	**28**	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnac est issue d'horizons peu profonds vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il peut être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés.

Le statut et la valeur seuil de l'ESA-métolachlore ont été redéfinis par l'ANSES (l'Agence Nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ; ce métabolite n'est donc plus soumis à la limite de qualité fixée par le Code de la Santé Publique de 0,1 µg/L par substance individuelle mais à une valeur seuil indicative établie à 0,9 µg/l (source : Avis de l'ANSES, Saisine n°2021-SA-0205).

Cependant la recherche de ces métabolites reste toujours intéressante pour permettre un suivi de l'évolution de la qualité des eaux brutes.

Dans ces conditions, aucune non-conformité en ***ESA Métolachlore*** n'a été identifiée en 2024.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Auto-contrôles réalisés en interne

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'Administration, l'exploitant doit une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2024 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2024	< Seuil interne d'alerte
Forages	49	47 soit 96%
Réservoirs de distribution	158	158 soit 98.7%
Réseau de Dax, Seyresse, Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy	255	247 soit 96.9%
TOTAL	**462**	**452** **Soit 97.8%**

On peut noter un taux global de conformité de **97.82%** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, aucune valeur supérieure à 2 NTU n'a été retrouvée.

PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable)

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6 ont été effectuées en 2021. Le travail a été poursuivi en 2022 et 2023 par le recensement des risques et dangers et la mise en place d'un plan d'actions adapté

La vérification de l'efficacité de ces actions prévue en 2024 a été reportée en 2025.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2024, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2024 (m³)	Variation annuelle
Saubagnac	F2S	oligocène	421 810	- 5 %
	F3S	Oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	462 641	+ 1 %
	F5S	Oligocène	4927	+ 15 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
		Total Saubagnac	**1 376 908**	**+ 3 %**
Hippodrome	F1H	oligocène	253 048	+ 8 %
	F2H	miocène	371 875	+ 6 %
	F3H	Oligocène	393 253	+ 2 %
	F4H	Oligocène	397 069	- 1 %
	TOTAL Hippodrome		**1 415 245**	**+ 3 %**
TOTAL	**Volume total prélevé**		**2 792 153**	**+ 3 %**

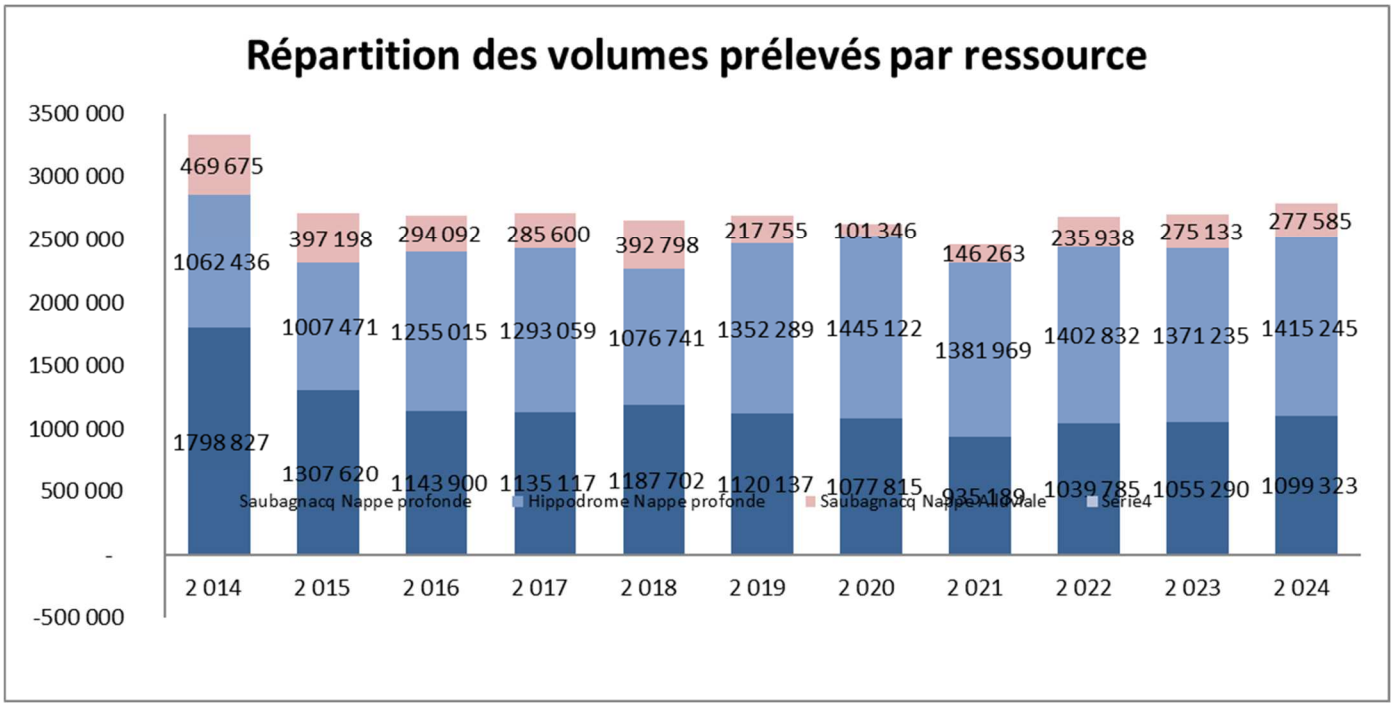

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Le volume total produit est de 2 792 153 m^3 (soit une hausse de 3 % des volumes prélevés), à mettre en parallèle avec la hausse de 6 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une hausse modérée du rendement réseau.
Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnac en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter a minima cette nappe du plio-quaternaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la règlementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).
Depuis 2022, au vu des bons retours d'analyses du forage P3S (nappe alluviale), ce dernier a été d'avantage sollicité.

Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :

- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en avril 2024. Cette opération a été menée avant le début de la pleine saison thermale.
- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).
- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.
- Inspection des forages.
- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.
- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022 et 2023, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel en mai 2025 (enquête publique effectuée courant de l'été 2024).

2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le linéaire du réseau de distribution d'eau potable (206 km) par commune est le suivant :
- 139 km sur la commune de Dax,
- 41 km sur la commune de Narrosse,
- 12 km sur la commune de Oeyreluy,
- 8 km sur la commune de Tercis-les-Bains,
- 6 km sur la commune Seyresse.

A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 96/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
sous-total 1	**15/15**	**15 points minimum pour poursuivre**
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	11/15	60% des périodes de pose disponibles
sous -total 2	**41/45**	**> 40 points minimum pour poursuivre**
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants…)	5/10	SIG
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	5/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteurs)	10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations	5 /10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement	10/10	Cf. Page suivante
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	5 /10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
TOTAL	***96***	***/120***

Depuis 2022, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation des données à un nouvel outil SIG nécessitant des actualisations importantes. La prise en compte du réseau de trois communes en 2023 augmente significativement le linéaire total (+40%) et impacte également cet indicateur (données en cours de maitrise).

RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES

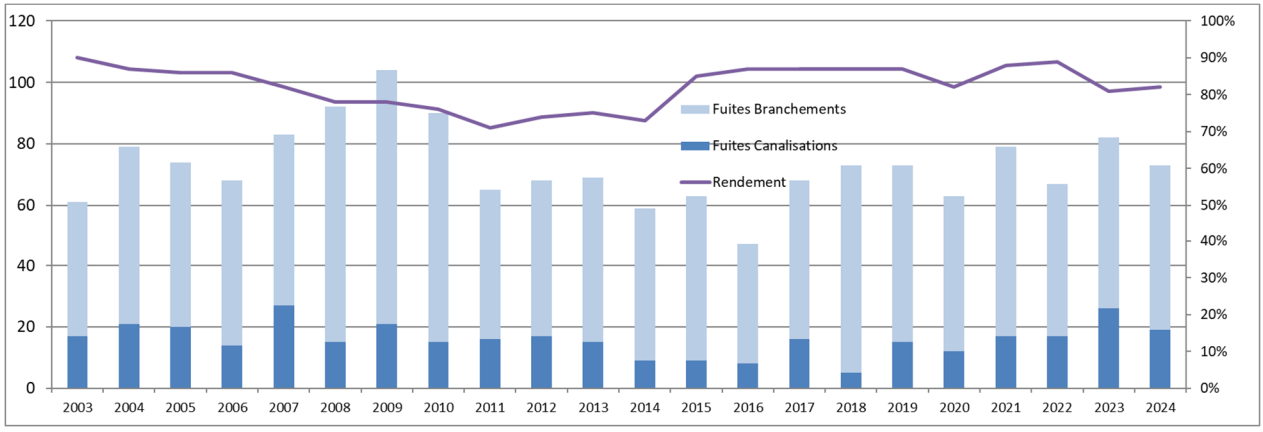

En 2024, La régie du Grand Dax a réparé 73 fuites, dont 19 sur canalisations. Le réseau de la ville de DAX représente 68% du linéaire AEP et 80 % des fuites. Les équipes sont néanmoins intervenues sur toutes les communes (et uniquement sur fuites branchements pour Narrosse et Tercis-les-Bains). **En 2025, une attention majeure est portée sur le débit nocturne et les actions préventives (recherches de fuites, comptage, etc…).**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2024, le service des eaux a effectué 5 opérations majeures de renouvellement du réseau, toute sur la commune de DAX :

Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)	Nombre de branchements neufs
Chemin du Bayle	700	34
Rue Pierre Fresnay	440	18
Rue des cités (1/2)	130	44
Rue Saint-Vincent	170	50
Avenue des Tuileries	125	8
TOTAL 2024	**1 565 ml**	**154**

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée…) que des travaux en zone péri-urbaine. Malgré ces coûts plus importants, les services ont amélioré le renouvellement du réseau avec 1 565ml de linéaire renouvelé contre 1875 ml en 2023, 1095 ml en 2022 et 870 ml en 2021.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	**206km**
Renouvellement du réseau	1 565 ml
Renouvellement du réseau 2024	0,96 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	**1 %**

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 100 ans. Malgré un linéaire renouvelé significatif en 2024, l'intégration des 3 communes a augmenté la longueur totale du réseau en 2023, et donc baissé le taux de renouvellement.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité eau potable :

2024	Dépenses	Recettes	*Résultat de l'exercice N*
Fonctionnement	4 026 404.72 €	4 670 998.09 €	**644 593.37 €**
Investissement	1 265 699.05 €	1 129 715.48 €	**-135 983.57 €**
TOTAL	**5 292 103.77 €**	**5 800 713.57€**	**508 609.80€**

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget eau potable.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements.

En 2024, le taux d'impayés diminue, il passe de 3.76% à 3.04%.

		2021	2022	2023	**2024(1)**
Impayés	**Taux**	4%	3.74%	3.76%	3.04%
	Montant	124 595€	112 722€	116 781€	103 691€

(1) Le taux d'impayés 2024 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/23 et le 31/12/23 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/24 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2023" (dont sont déduits les frais divers et les rattachements de 2022) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2024" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2023).

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.

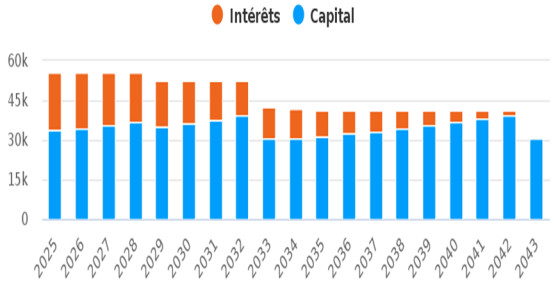

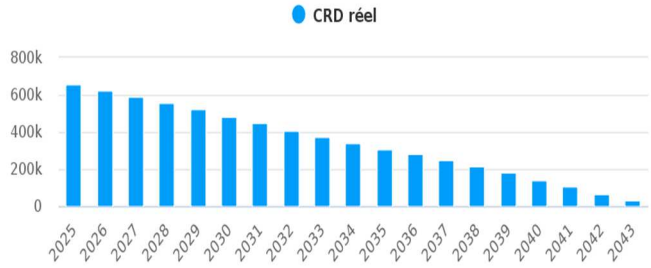

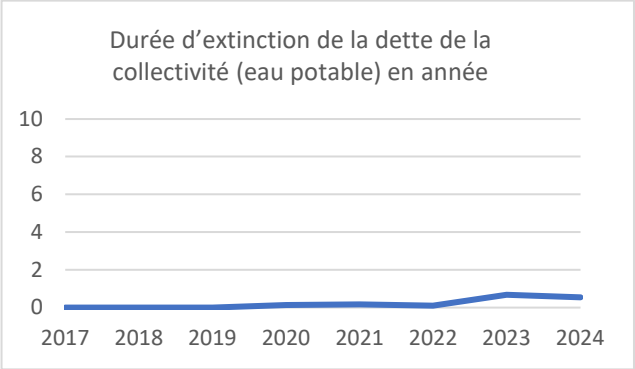

La durée d'extinction de la dette est de 0,52 an en 2024, avec un capital restant dû de 662 240.35€ (au 31/12/2024).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Dépenses	4 026 405	**Recettes**	4 670 998
Dépenses d'exploitation	2 293 660	Ventes d'eau	4 245 161
Masse salariale	1 741	Autres produits (IJ, Stock)013	328 905
Redevance agence de l'eau	757 107		
Autres charges gestion courante	30 769	Autres produits gestions courante	32 426
Charges financières	22 938		
Dépenses exceptionnelles +provisions	250 527	Recettes exceptionnelles+reprises	16 153
Dotations aux amortissements	669 663	Amortissement des subventions	48 352
Résultat de fonctionnement			644 593

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

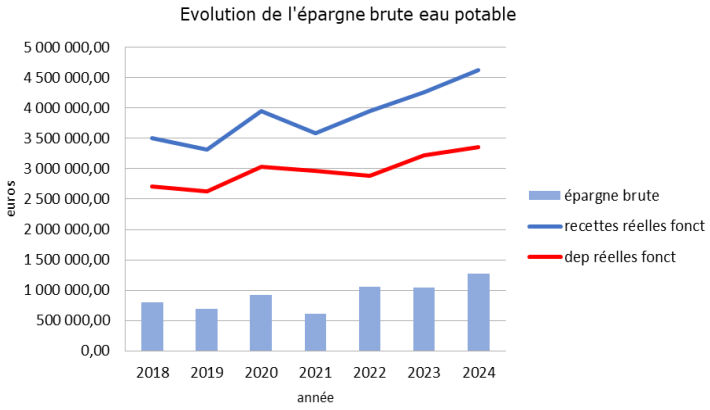

Evolution de l'épargne brute :

L'épargne augmente à 1 266k€ en 2024 contre 1 042k€ en 2023.

(Les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.)

Le taux de l'épargne brute représente 27% des recettes courantes en 2024. Ce ratio est en hausse par rapport à l'année 2023.

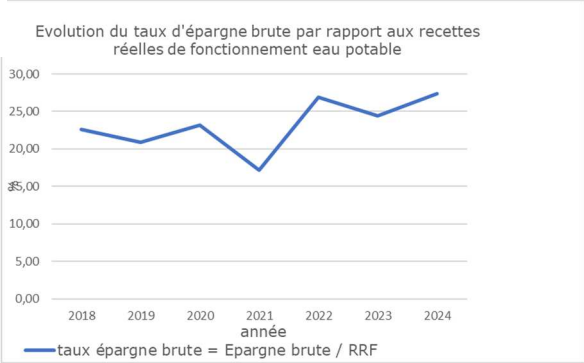

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EN INVESTISSEMENT

Investissement	*sans les reports de résultats N-1*		
Dépenses	1 265 699	**Recettes**	1 129 715
Immobilisations incorporelles	24 533	Subventions d'investissement reçues	22 594
Immobilisations corporelles - matériel..	242 394		
Travaux en cours	904 207		
		Autres réserves	423 633
Remboursement capital des emprunts	32 387	Emprunts	
Amortissement des subventions	48 352	Amortissement des immobilisations	669 663
Autres dépenses d'ordre	13 825	Autres recettes d'ordre	13 825
Résultat d'investissement			-135 984

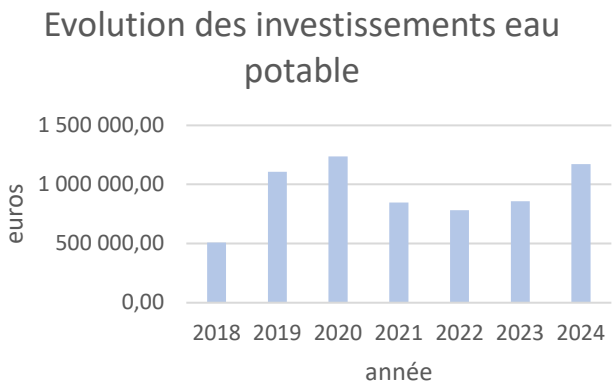

2024 : 1 171 134€ de dépenses en investissement réalisées

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et de déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- **« Volume consommé »** : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- **« Volume Produit »** : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.

Si la réparation d'une fuite majeure en 2015 a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions préventives sont ponctuellement engagées depuis 15 ans : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteurs et individualisation des comptages, etc…

En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). L'impact du confinement sur les estimations de consommation est soulevé. Le service est alors resté attentif sur le fonctionnement du réseau durant toute l'année 2021.

En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau retrouve son plus haut niveau depuis plus de 15 ans, avec un rendement supérieur à 88%. Le résultat est consolidé en 2022, avec les mêmes conclusions.

En 2023, avec 60 km de réseaux nouveaux, le rendement du réseau chute de plus de 7%. En 2024, le rendement réseau sur l'ensemble du linéaire se stabilise autour de 84%.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement	87 %	87 %	87 %	87 %	83 %	88%	89%	**82%**	**84%**
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	8,2	8,4	8,3	8,4	10,6	6,7	6,8	**7,8**	**7,2**
ILP (indice linéaire de Perte)	7,4	7,1	7,1	7,4	9,0	5,7	5,7	**6,6**	**6,0**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) augmentent eux aussi de façon significative, confirmant les chiffres 2023

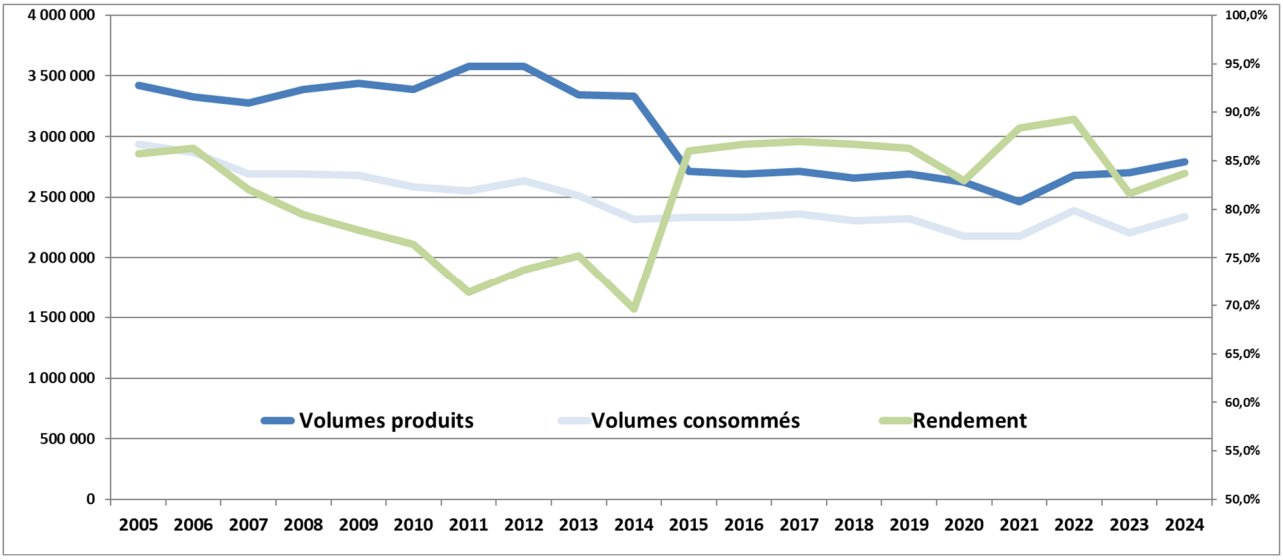

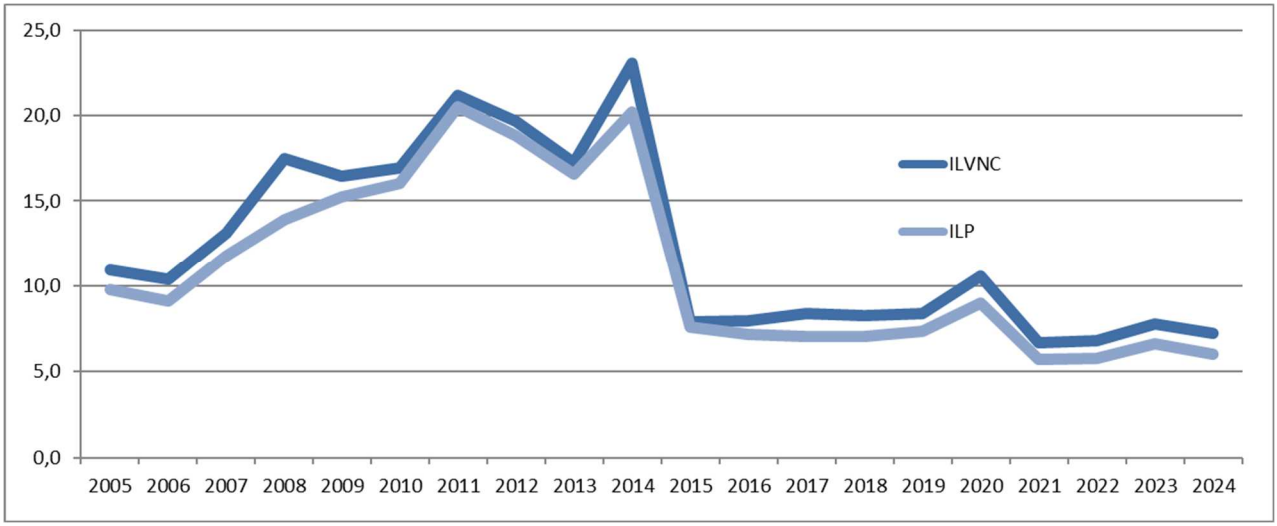

En 2023, le transfert des trois communes a augmenté le linéaire de réseau de distribution de 61km. Les communes intégrées en 2023 étaient jusqu'à alors enregistrées dans les ventes en gros et la régie CAGD se contentait d'alimenter les compteurs généraux des communes.

Depuis 2023, la régie est responsable de ces réseaux de distribution jusqu'aux 3 000 abonnés. Avec une augmentation du linéaire en gestion, le rendement diminue et les indices linéaires de perte augmentent.

Aussi, l'énergie dépensée à appréhender les nouveaux tronçons n'a pas permis de maintenir notre vigilance et les actions préventives sur l'ensemble du réseau.

En 2024, d'importantes recherches sur le réseau ont notamment mis en avant des fuites importantes et difficilement identifiables sur le réseau de Seyresse et rue Carnot (Dax). Le rendement réseau augmente en 2024 de +2%.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, …) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Banque Sous-sol	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m³/j
Dax	**F2S**	09771X0030	14/01/1991	**80 %**	994
	F3S	09771X0091	14/01/1991	**80 %**	1 021
	F5S	09771X0160	23/02/2000	**80 %**	2 428
	F6S	09771X0191	11/06/2019	**80%**	600
	P3S	097711X0007		**80 %**	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	**F1H**	09505X0006	21/09/1990	**80 %**	504
	F2H	0905X0010	21/09/1990	**80 %**	608
	F3H	0905X0012	21/09/1990	**80 %**	772
	F4H	09505X0018	21/09/1990	**80 %**	884
TOTAL débit nominal jour (m³/j théorique)					**9 221**
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL					**80 %**

Pour la ressource captée par les forages F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019. A noter une procédure d'annulation en justice sur cet acte réglementaire, annulé depuis le 31 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des deux communes de façon transitoire : station d'épuration de Dax et station d'épuration de Seyresse.

En 2023 :

- La station d'épuration de Seyresse, vieillissante, est remplacée par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax.
- La régie intègre 3 nouvelles communes : Narrosse et Oeyreluy sont déjà raccordées au réseau d'assainissement via des postes de refoulement. La commune de Tercis-les-Bains dispose d'une station communale spécifique, maintenant sous exploitation de la régie du Grand Dax.

3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de la régie du Grand Dax, en 2024, plus de 19 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	21 044 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	0
NARROSSE	3 259
CANDRESSE	831
YZOSSE	377
SAINT-PANDELON	713
SEYRESSE	996
BENESSE-LES-DAX	569
OYERELUY et TERCIS-LES-BAINS	1 780
Total	**41 579**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

En 2024, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**

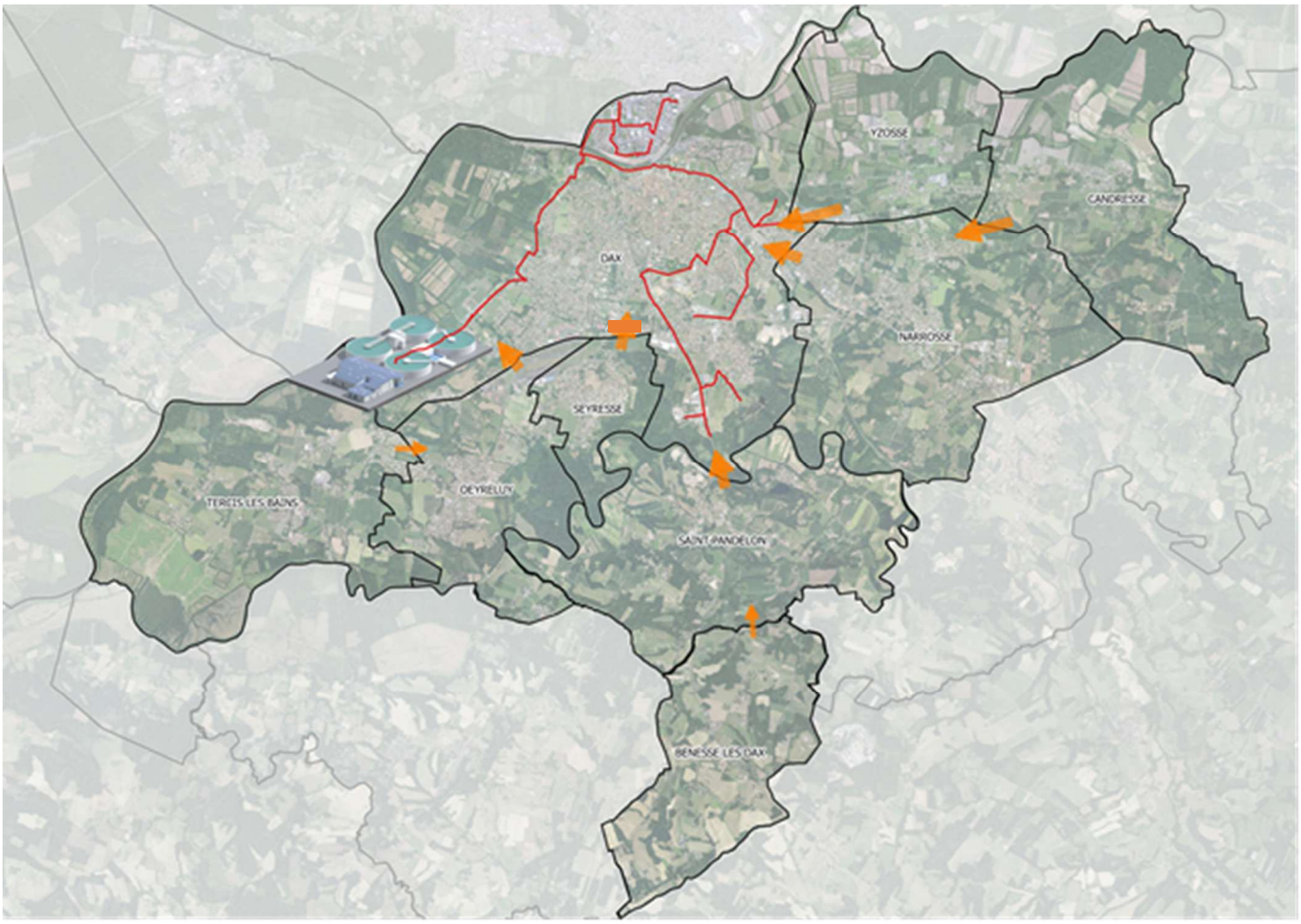

3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

Avec une pluviométrie de 1460 mm, l'année 2024 a été particulièrement impactante sur les réseaux unitaires d'assainissement, notamment en raison du nombre important de pluies significatives (plus de 80 jours de pluies bimensuelles ou plus). Après 2023 (1257 mm), le Grand Dax connait une deuxième année consécutive largement au-dessus de la moyenne annuelle (967mm), et représente presque le double de la pluviométrie 2022, assez faible (679 mm).

Sur l'année 2024, les débordements sont néanmoins à la baisse, seuls 43 débordements ont été observés sur les réseaux unitaires ou assainissement, dont **2 en domaine privé.**

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,05 dossier pour 1000 habitants.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la régie du Grand Dax est composé de 199 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et 188 km de conduites d'eaux pluviales sur la CAGD, dont 92 km sur les 5 communes de la régie des eaux :

Linéaire en Km	Dax	Seyresse	Narrosse	Tercis Les Bains	Oeyreluy
Réseau séparatif d'eaux usées	**40**	**4**	**23**	**9**	**6**
Réseau séparatif d'eaux pluviales	**58**	**7**	**17**	**6**	**4**
Réseau unitaire	**107**	**4**	**0**	**0**	**6**

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.

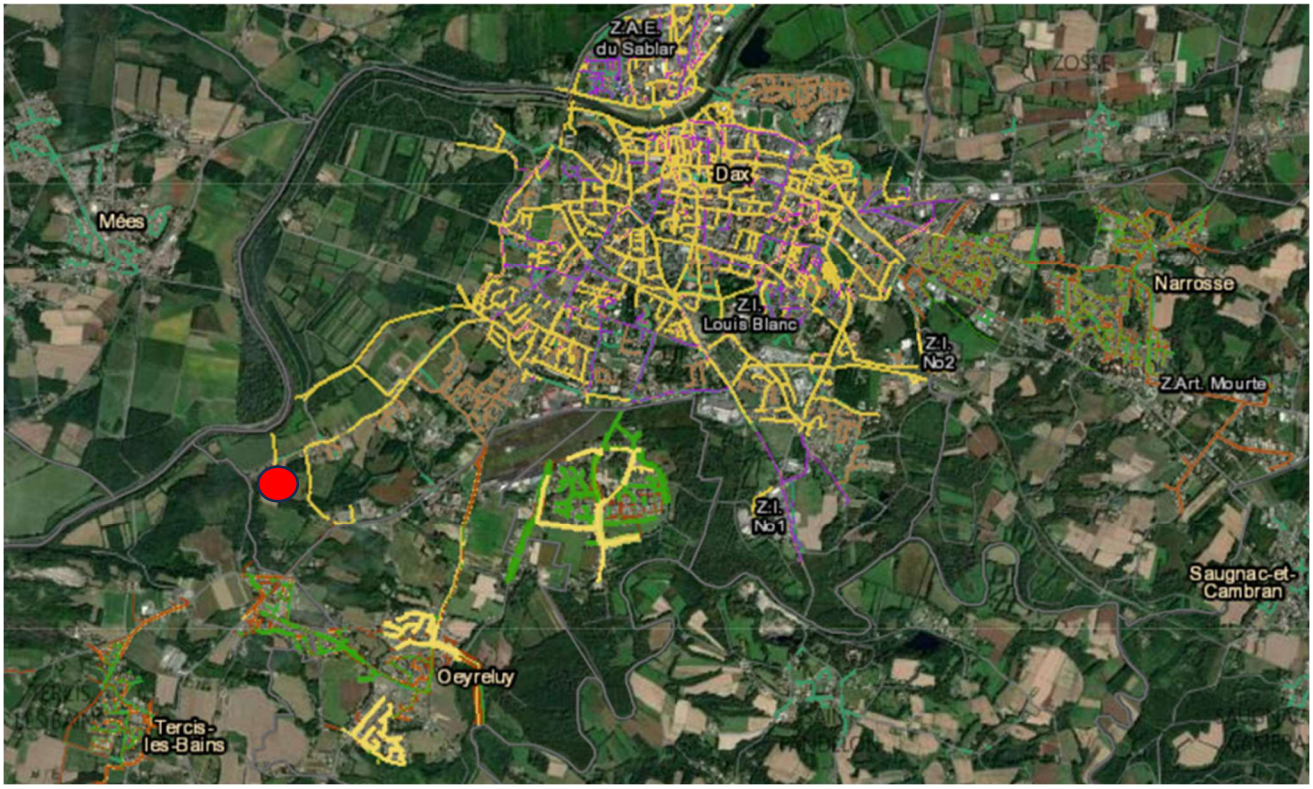

Ce réseau est équipé de 36 postes de refoulement permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
Sous-total 1	**15/15**	**15 points pour poursuivre**
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	11/15	80 % renseignés
Sous -total 2	**41/45**	**> 40 points pour poursuivre**
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	5/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, …)	10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	5/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, …)	5/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	5/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	5/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	**86/120**	**< 40 points minimum (sous-total 2)**

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc.

En 2022, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes.

En 2023, l'intégration de trois communes augmente significativement le linéaire total (+32%) et impacte à nouveau cet indicateur, qui passe à 86/120 (stable en 2024 dans le cadre de la mise à jour de l'outil SIG).

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

		2020	2021	2022	2023	2024
Enquêtes de raccordement		581	737	679	706	**599**
Curatif	Nombre d'affouillements EU	86	65	62	40	**52**
	Nombre d'obstructions et débordements EU		66	65	49	**29**
	Nombre de points noirs	2,5	2,5	1,3	1,3	**1,3**
Prév	Linéaire du réseau EU curé (ml)	4 404	5 316	4 488	4 003	**10 297**

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) diminue nettement grâce aux travaux engagés rue des Grillons en 2022 (Dax).

L'augmentation de sollicitations pour affouillement de 2020 à 2022 diminue ensuite grâce à des actions d'entretien et réparations préventives.
L'intégration du réseau pluvial des 20 communes a lourdement impacté la charge de travail des équipes opérationnelles Assainissement de la régie. En 2024, plus de 10 km de réseau pluvial sur 6 communes ont pu bénéficier d'une inspection et d'un hydrocurage préventif.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières sont encore à un très haut niveau après deux années de confinement. En cinq ans, le nombre de diagnostic IMMO (avant une vente immobilière) a presque doublé. Depuis 2023, une cellule centrée sur les divers diagnostics (SPANC, Pluvial, Vente immo, …) a été créée au sein de services.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

En 2024, le service Assainissement a effectué 7 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et unitaires :

Commune	Adresse	Longueur du réseau EU renouvelé (ml)
DAX	Rue du château d'eau	**530**
	Rue des cités	**305**
	Place Joffre	**50**
	Rue de l'airial (réhabilitation unitaire)	**105**
	Rue d'Aspremont (unitaire)	**95**
	Rue Hélène BOUCHER	**80**
	Rue Saint Vincent	**235**
	TOTAL 2024 (Eaux usées/unitaire)	**1 400 ml**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	**199 km**
Renouvellement du réseau EU	1 400 ml
Renouvellement du réseau 2024	**0,70 %**
Renouvellement du réseau sur 5 ans	**0,74 %**

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,74 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 135 ans.

Les travaux en centre piéton (Rue du Mirailh, Rue des Carmes, Rue Neuve) ou centre urbain (rue Joseph de Laurens) représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée…) que des travaux en zone péri-urbaine ou rurale.

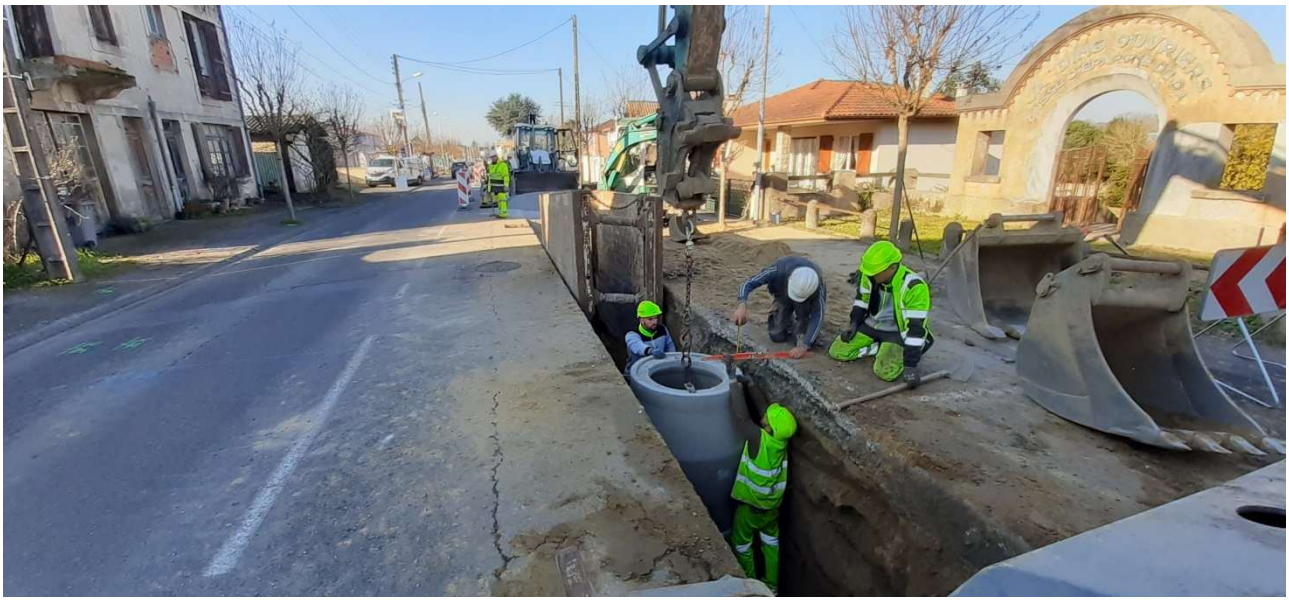

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE TERCIS-LES-BAINS

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1995
Type	Boues biologiques
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	180 m³/jour
Charge journalière	5,4 kg DBO_5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 200

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'assainissement pluvial a été établi en 2017 sur les communes de Tercis-les-Bains et Oeyreluy. Il n'existe pas de zonage d'eaux usées sur Tercis-les-Bains, mais toute la commune est raccordée à la station d'épuration, hormis le quartier de l'Aiguille (raccordé via Oeyreluy à la station d'épuration de Dax).

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Tercis-les-Bains est en vigueur depuis le 15 février 1995. L'annexe 4.1 est intégrée au PLUi-H du Grand Dax, approuvé le 18 décembre 2019.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Deux bilans de 24 heures ont été effectués :

- du 22 au 23 avril 2024,
- du 09 au 10 septembre 2024.

Les deux bilans 2024 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Tercis-les-Bains.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

3.2.4 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnac et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la règlementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral n°40-2022-600 du 09 mai 2022 autorisant le système d'assainissement du Grand Dax.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m³/jour
Débit de pointe	1 400 m³/heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m³/jour (1)
Débit de pointe	2 500 m³/heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe par temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.

Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 4 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2024 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2020	2021	2022	2023	2024
Entrée STEP	**Volume reçu (m^3/j)**	**24 000**	18 683	18 428	15 831	17 787	**21 275**
	Pluviométrie	**-**	1 312	1 015	679	1257	**1460**
	Charge entrante (kg DBO_5/j)	**2 642**	742	653	738	703	**916**
Qualité du Traitement	**DCO (mg/l)**	**< 125**	21	23	23	21	**23**
	DBO_5 (mg/l)	**< 25**	5	5	5	5	**6**
	MES (mg/l)	**< 35**	7,6	11	12	11	**12**
	NGL (mg/l)	**< 15**	3,8	4,4	4,7	3,9	**3,9**
	Pt (mg/l)	**< 2**	1,3	1,6	1,9	1,5	**1,4**
Boues extraites	**Boues extraites (Tonnes)**	**-**	1 973	1 765	1 990	2 092	**2 068**
	Siccité moyenne	**-**	26,7 %	26,7 %	26,7 %	26,8 %	**27,1 %**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

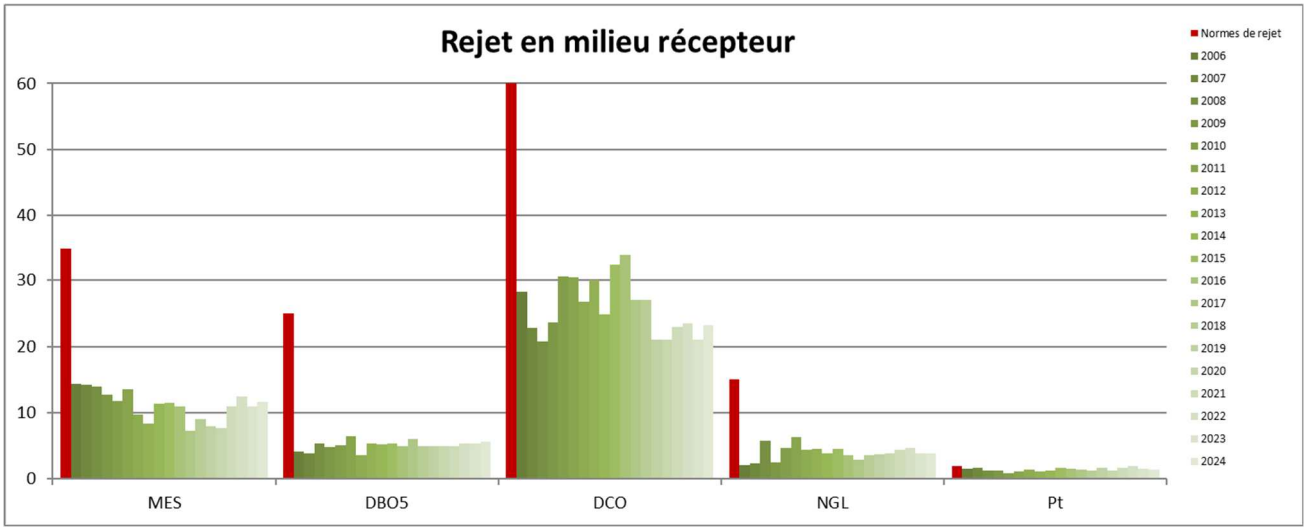

Ce graphe reprend les rejets réels (verts) comparés aux niveaux maxi autorisés (rouge) sur la station d'épuration depuis 2006. Les rejets ont donc toujours été largement conformes, et cohérents à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne.

En 2024, la forte pluviométrie (1460mm) a éprouvé la station d'épuration de DAX avec un volume entrant record (+20%) ainsi qu'une charge entrante très élevée (+30%), sans effet de dilution majeur. Le traitement de la station d'épuration est néanmoins resté conforme en tout point.

En 2024, on observe ainsi un maintien de la qualité du traitement général, légèrement impacté par le vieillissement des équipements. Le service est donc incité à poursuivre ses efforts pour fiabiliser ses équipements et entamer leur renouvellement.

Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2024, la régie produit 2 068 tonnes de boues, soit une très légère baisse de 1%.

PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Charge entrante (kg DBO5/j)	742	653	738	**703**	**916**
Volume Traité (m³/an)	6 838 716	6 726 327	5 778 345	**6 455 640**	**7 786 480**
Pluviométrie (mm)	1 312	1 011	679	**1 257**	**1 460**

En 2024, la charge entrante augmente malgré des volumes entrants en hausse qui auraient pu laissait supposer un effet de dilution.

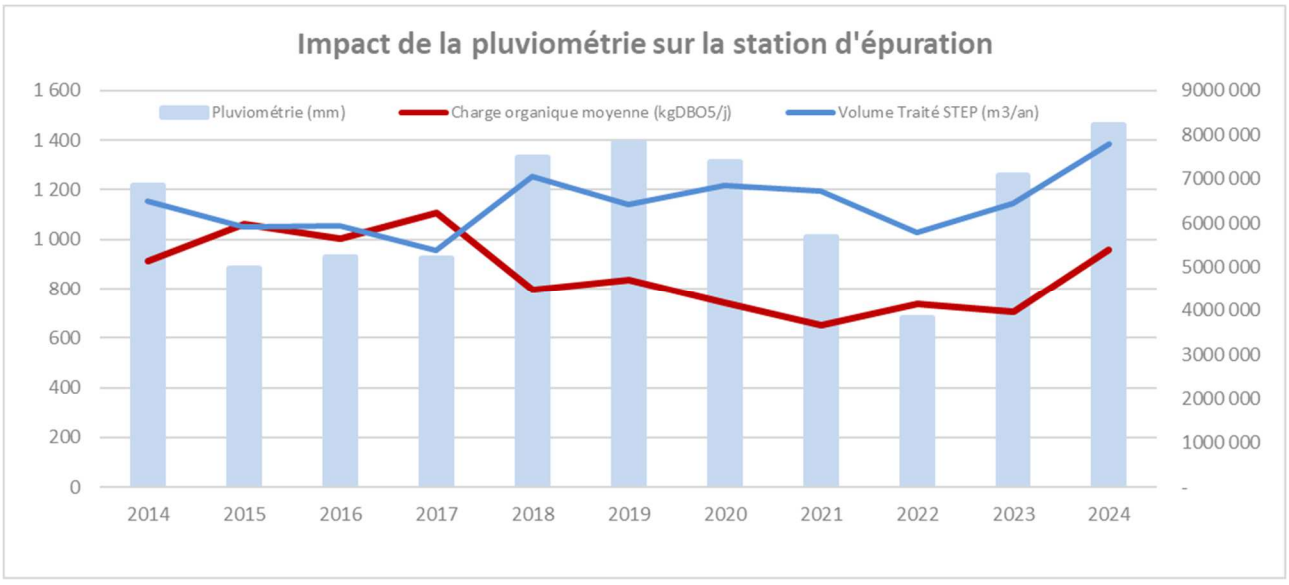

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

3.2.5 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2024	Dépenses	Recettes	**Résultat** l'exercice N
Fonctionnement	7 300 543.88€	8 173 428.23€	**872 884. 35€**
Investissement	4 556 563.80€	4 313 136.43€	**-243 427.37€**
TOTAL	**11 857 107.68€**	**12 486 564.66€**	**629 456.98€**

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

En investissement, l'agence de l'eau a accordé une avance remboursable de 1 294 755 .91€.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements.

En 2024, le taux d'impayés diminue : 3.87% (191 902 € non perçus).

		2021	2022	2023	2024(1)
Impayés	**Taux**	4%	3.71%	4.14%	3.87%
	Montant	167 550 €	161 937 €	188 467€	191 902€

(1) Le taux d'impayés 2024 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/23 et le 31/12/23 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/24 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2023" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2022) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2024" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2023).

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2030. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.

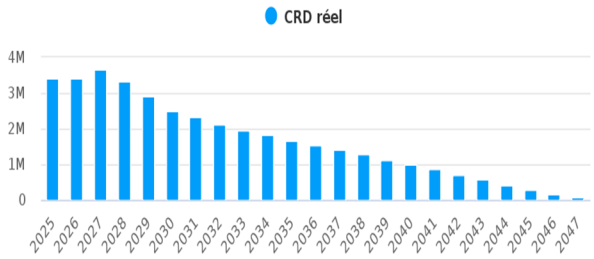

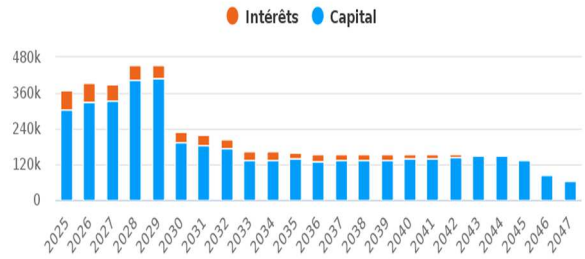

La durée d'extinction de la dette est de 1,55 an en 2024, avec un capital restant dû de 3 299 136€

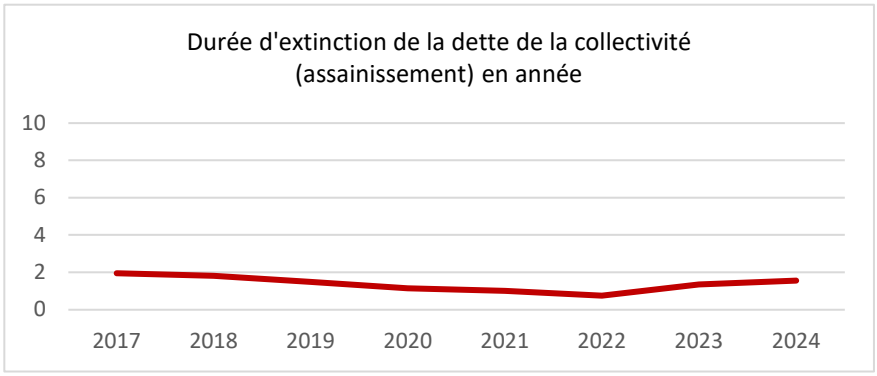

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Dépenses	7 300 544	**Recettes**	8 173 428
Dépenses d'exploitation	1 840 718	Redevance assainissement-Refacturation salaires	7 717 151
Masse salariale	2 879 384	Autres produits (IJ, Stock) 013	284 552
Redevance agence de l'eau	589 821	Subvention d'exploitation	
Autres charges gestion courante	152 746	Autre produits gestion courante	17 535
Charges financières	79 932		
Dépenses exceptionnelles	368 599	Recettes exceptionnelles	16 533
Dotations aux amortissements	1 389 344	Amortissement des subventions	137 658
Résultat de fonctionnement			872 884

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

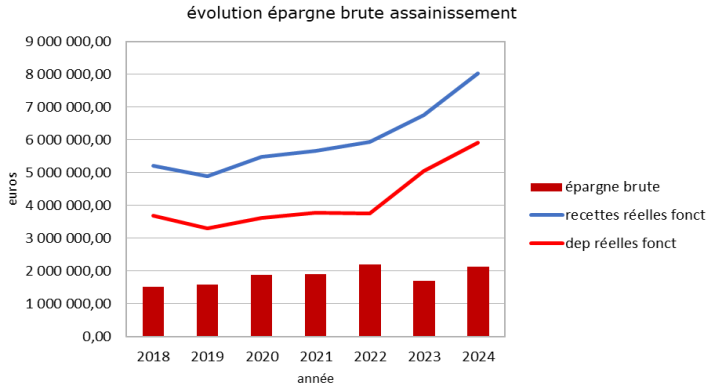

L'épargne augmente pour s'établir à 2 124k€ contre 1 704K€ en 2023.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

Le taux de l'épargne brute représente 26% des recettes courantes en 2024.

Ce ratio est en légère hausse par rapport à 2023.

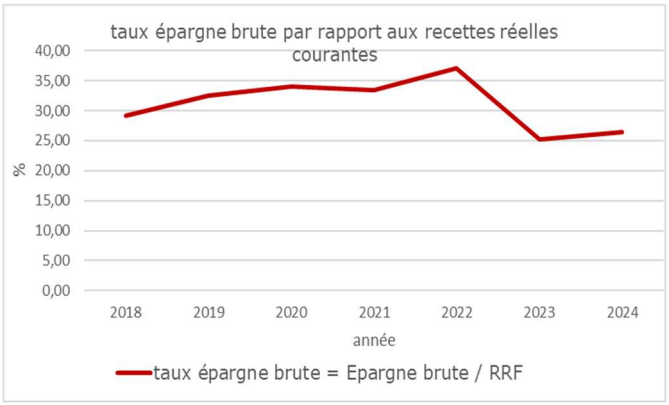

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EN INVESTISSEMENT

Investissement	*sans les reports de résultats N-1*		
Dépenses	4 556 564	**Recettes**	4 313 136
Immobilisations incorporelles	52 335	Subventions d'investissement reçues	701 962
Immobilisations corporelles - matériel..	201 768	immo en cours chap 23 avance	7 637
Travaux en cours	3 522 176		
subv d'investisst	308 700	Autres réserves chap 10	888 126
Remboursement capital des emprunts	302 616	Emprunts	1 294 756
Amortissement des subventions	137 658	Amortissement des immobilisations	1 389 344
Autres dépenses d'ordre	31 311	Autres recettes d'ordre	31 311
Résultat d'investissement			-243 427

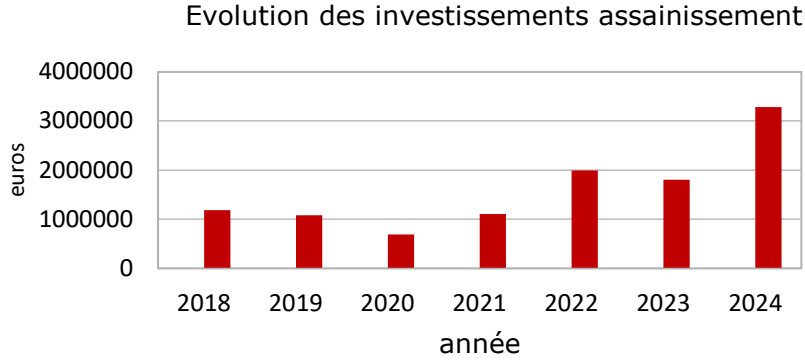

En 2024 : 3 276 279 € de dépenses d'investissement réalisées

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	**NOTE**	**Remarques**
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)	**20/20**	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	**10/10**	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	**10/20**	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	**30/30**	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	**10/10**	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018 + Rapports (Bilans et Diagnostic Ass).
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	**5/10**	**Total A = 85 (>80)**
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	**0/10**	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	**10 /10**	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	**95/120**	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement.

La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par **l'arrêté du 21 juillet 2015**, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).

La prise en compte du réseau des nouvelles communes intégrées en 2023 augmente le linéaire total de 32% et impacte cet indicateur de -10 pts.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, il est aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.

Neuf surverses significatives, identifiées sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

REJETS AU MILIEU NATUREL

	2020	2021	2022	2023	2024
Volume entrée STEP (m^3/an)	6 880 448	6 726 327	5 778 345	6 455 640	7 786 480
Pluviométrie (mm/an)	1312	1015	679	1 257	1 460
Volume Surversé (m^3/an)	678 966	608 156	634 200	1 757 498	2 287 181
Charge Surversée ($kgDBO_5$/an)	13 941	23 926	21 843	31 373	101 593
% Volume surversé	**8,85%**	**8,28%**	**9,88%**	**21,3%**	**22,52 %**
% Charge surversée	**4,95%**	**9,09%**	**7,50%**	**10,92%**	**23,50 % ***

*** Charge issue de l'entrée de la STEP et non du réseau.**

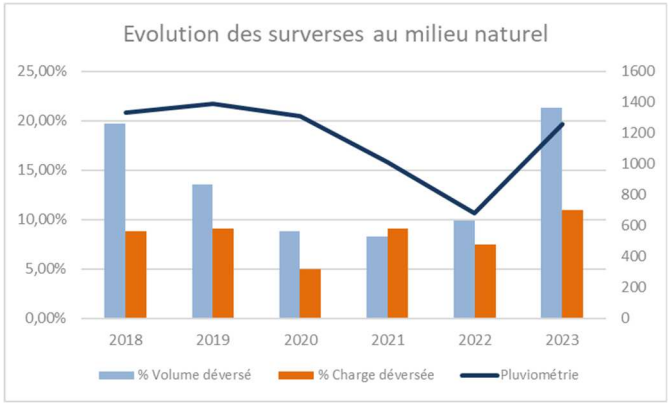

Le taux de surverse en débit est de 22,52%, soit très proche de 2023 mais en nette augmentation par rapport aux années précédentes (établissant même la valeur la plus haute observée, comme la pluviométrie).

Le taux de surverse en charge est de 23,50 %, soit le double de 2023 en raison de travaux sur le poste BERDOT (préleveur HS pendant les travaux > la charge estimée est donc celle en entrée de station).

En 2023 et 2024, l'importante pluviométrie a lourdement impacté les rejets directs aux milieux naturels. A noter une augmentation plus nette des surverses en volume plutôt qu'en charge, mettant en avant l'importante dilution des volumes rejetés. La surverse en charge de 2024 est à relativiser, car liée à l'arrêt du préleveur Berdot durant les travaux (18 mois de chantier).

En période de nappe haute (hiver), l'infiltration d'eaux claires dans les réseaux, couplée à des pluies denses et continues vont saturer le réseau, sans pour autant le charger en pollution. Le critère retenu pour la mise en conformité du système d'assainissement est bien **la charge**, plutôt que le débit.
La surverse de Berdot est toujours la plus importante, et représente la moitié des rejets directs observés sur le réseau. Des travaux majeurs de régulation des débits sont en cours.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif (SPANC) correspond au service en charge de contrôler le bon fonctionnement des ouvrages privatifs d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

En 2020, le SPANC intègre les villes de Dax et Seyresse avec un développement urbain. Ainsi, seules 40 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

En 2023, le SPANC intègre les communes de Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy, plus rurales. En 2024, le service assure le SPANC pour 811 installations, soit une population estimée à 1 800 habitants. A noter la nécessité de fiabiliser les données transférées dans la base de données du Grand Dax (travail en cours).

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2022, le SPANC a validé son règlement général d'assainissement non collectif. Ce règlement s'applique à toutes les communes membres de la régie des eaux du Grand Dax.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 90/140 pour l'année 2024. Cet indicateur est en hausse de 10 points en raison de la prise en compte du traitement des matières de vidange.

4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2024, sur l'ensemble des installations contrôlées :

- 156 sont jugées conformes
- 422 ne présentent pas de risque réel pour l'environnement.

Ainsi, 71 % ont été déclarées conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution pour l'environnement. Ce chiffre est en baisse par rapport en 2023 suite à l'actualisation du calcul à la prise en compte d'un nouveau parc d'équipement.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

SYNTHESE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2021	2022	2023	2024
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	**40 000**
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³au 1ER JANVIER N+1	1,61	1,69	1,74	**1,86**
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	**8 jours**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	100 %	100 %	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	101	96	**96**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88%	89%	82%	**84%**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,8	6,8	7,8	**7,2**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	6	6	7	**6**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,1 %	1 %	1 %	**1 %**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	**80 %**
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	0 €	0 €	**0 €**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1	0,4	0,3	**0,4**
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,16	0,09	0,67	**0,52**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4%	3,74%	3,76%	**3,04%**
P155.1	Taux de réclamations	2	1,1	2,7	**1,9**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2021	2022	2023	2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41000	41951	41579	**41579**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	5	6	**12**
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 765	1 990	2092	**2068**
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1ER JANVIER N+1	2,33	2,33	2,33	**2,25**
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	**100**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	116	101	86	**86**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	0 €	0 €	0 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,07	0,02	0,09	**0,05**
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	1,3	1,3	**1,3**
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,7 %	0,8 %	0,75%	**0,74%**
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	105	95	**95**
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,00	1,00	1,35	**1,55**
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4.00 %	3,71%	4,14%	**3.87%**
P258.1	Taux de réclamations	0,4	0	0,3	**0,2**
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	80	72	1 467	**1 800**
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	120	80	**90**
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	50 %	94 %	**71 %**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0400898 - COM_AGGLO_GRAND_DAX

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Courrier : ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr
- Site : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 3

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion **6**

Organisation de l'alimentation en eau 6

Données sur les ressources de l'unité de gestion 7

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution **8**

UDI DAX-SAUBAGNACQ - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 9

UDI DAX-SAUBAGNACQ - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 13

UDI DAX-HIPPODROME - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 14

UDI DAX-HIPPODROME - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 18

UDI NARROSSE_PAR DAX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 19

UDI NARROSSE_PAR DAX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 23

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion **24**

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion 24

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion 26

Conclusion générale sur l'unité de gestion 28

Signature du document 31

Annexes 32

Liste des sigles 33

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire 33

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.
La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection.
Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.
Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.
20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
50% Dossier recevable déposé en préfecture.
60% Arrêté préfectoral signé.
80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : COM_AGGLO_GRAND_DAX

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0030	Procédure terminée (captage public)	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991	80 %
FORAGE F5 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0160	Procédure terminée (captage public)	26/08/1996	08/09/1998	23/02/2000	80 %
FORAGE P3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0007	Procédure terminée (captage public)	10/10/2005	07/05/2019	11/06/2019	80 %
FORAGE F1 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %
FORAGE F2 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0010	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %
FORAGE F3 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0012	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %
FORAGE F4 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0018	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

040000433 - DAX-SAUBAGNACQ

040000434 - DAX-HIPPODROME

040004152 - NARROSSE_PAR DAX

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Code : 040000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					38	0,00		27,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					38	0,00		74,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	38	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			38	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			38	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	38	11,40	17,69	23,40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						38	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	38	0,00	0,97	7,00		
COULEUR (QUALITATIF)						38	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						38	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						38	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	26	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					38	0,00	0,11	0,34		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					38	0,00	0,15	0,38		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					4	7,80		23,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					4	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					4	180,00		220,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	38	7,20		7,90		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,40		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	12,70		18,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	13,10		20,60		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					12	46,40	59,44	74,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	10,00	17,00	20,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	38	300,00	370,37	430,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					12	3,61	4,30	4,82		
POTASSIUM	mg/L					4	1,75	2,55	3,61		
SODIUM	mg/L				200,00	4	11,50	12,70	14,00		
SULFATES	mg/L				250,00	12	4,50	13,64	21,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	34,10	64,14	131,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	6,34	10,11	14,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Code : 040000433

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	38	0,00	0,02	0,07		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	0,66	5,03	8,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,32	0,65	1,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,16	0,33		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,02	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,01	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			5	0,00	0,01	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			5	0,55	0,62	0,66		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,03	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	3,00	3,00	3,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			2	1,78	3,04	4,30		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,26	0,59		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	3,80	3,80	3,80		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,69	0,79	1,02		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,67	0,77	0,92		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	1,40	1,56	1,75		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE-2-HYDROXY	microgramme/L		0,10			12	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,02	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	38	38
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	38	38
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**100,00 %**

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Code : 040000434

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					25	0,00		14,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					25	0,00		76,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	25	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	25	13,40	18,78	24,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	25	0,00	0,48	12,00		
COULEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	19	0,00	0,05	0,90		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					25	0,00	0,19	0,38		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					25	0,00	0,25	0,49		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					3	3,40		4,40		
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	150,00		150,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	25	7,70		7,90		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					3	7,80		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	12,10		13,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	10,40		12,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					6	36,80	39,85	42,90		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	14,00	14,00	14,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	25	253,00	264,80	279,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					6	2,78	3,01	3,14		
POTASSIUM	mg/L					3	1,67	1,77	1,91		
SODIUM	mg/L				200,00	3	10,30	11,37	12,80		
SULFATES	mg/L				250,00	6	0,00	0,27	0,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	25	0,00	2,98	30,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	3,10	9,03	12,70		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Code : 040000434

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	25	0,01	0,09	0,16		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,06	0,13		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	6	0,41	0,67	0,94		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	3	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	1,45	1,50	1,56		
BARYUM	mg/L				0,70	3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,27	0,34	0,40		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,03	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,17	0,51		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,17	0,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,34	1,01		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**100,00 %**

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution NARROSSE_PAR DAX (040004152)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : NARROSSE_PAR DAX

Code : 040004152

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					27	0,00		40,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					27	0,00		58,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	27	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			27	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			27	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	27	12,00	17,53	23,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	27	0,00	0,22	6,00		
COULEUR (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					27	0,03	0,20	0,38		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					27	0,07	0,25	0,49		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					7	3,40		23,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					7	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	7	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					7	150,00		220,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	27	7,20		7,90		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					7	7,40		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					7	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					18	12,10		18,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					18	10,40		20,60		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					18	36,80	52,91	74,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	18	10,00	16,00	20,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	27	261,00	327,48	430,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					18	2,78	3,87	4,82		
POTASSIUM	mg/L					7	1,67	2,22	3,61		
SODIUM	mg/L				200,00	7	10,30	12,13	14,00		
SULFATES	mg/L				250,00	18	0,00	9,18	21,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	19	0,00	45,58	131,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	3,10	9,65	14,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution : NARROSSE_PAR DAX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	27	0,00	0,03	0,16		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			18	0,00	3,35	8,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	18	0,32	0,65	1,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	7	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,74	1,56		
BARYUM	mg/L				0,70	7	0,02	0,02	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			7	0,00	0,01	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			7	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			7	0,00	0,03	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			7	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			7	0,00	0,15	0,59		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	3,80	3,80	3,80		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,45	1,02		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,51	0,92		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,07	0,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			7	0,00	1,03	1,75		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			7	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			7	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution : NARROSSE_PAR DAX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE-2-HYDROXY	microgramme/L		0,10			15	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					15	0,00	0,02	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Unité de distribution NARROSSE_PAR DAX (040004152)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	27
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	27
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**100,00 %**

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - DEPART DISTRIBUTION SAUBAGNACQ	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36

Année	TTP - STATION DE L'HIPPODROME	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18

Année	UDI - DAX-SAUBAGNACQ	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	39
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	26
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	89

Année	UDI - DAX-HIPPODROME	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	19
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	19
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	56

Année	UDI - NARROSSE_PAR DAX	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	**100,00 %**
Nombre de prélèvements :	**214**

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - DEPART DISTRIBUTION SAUBAGNACQ	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36

Année	TTP - STATION DE L'HIPPODROME	
2022	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	88,89 %
	Nombre de prélèvements :	18

Année	UDI - DAX-SAUBAGNACQ	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	39
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	26
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	89

Année	UDI - DAX-HIPPODROME	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	19
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	19
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	56

Année	UDI - NARROSSE_PAR DAX	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	99,07 %
Nombre de prélèvements :	214

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Liste des dépassements des limites de qualité sur le réseau de distribution, non représentatifs de la zone de distribution

La synthèse suivante fait état des non-conformités aux limites de qualité sur des points du réseau de distribution. La qualité de l'eau n'y est pas représentative de l'ensemble de l'unité de distribution, mais seulement du point de prélèvement. Il s'agit en général d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à la nature des matériaux des canalisations ou du robinet de prélèvement, et / ou à un temps de séjour de l'eau trop important dans les canalisations.

Commune : SEYRESSE

Date du prélèvement	Nom du PSV	Lieu du PSV	Paramètre	Valeur mesurée	Unité	Limite de qualité	Installation
23/09/2024	SEYRESSE		CUIVRE	**0,576**	mg/L	2	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ
23/09/2024	SEYRESSE		NICKEL	**9,16**	microgramme/L	20	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ
23/09/2024	SEYRESSE		PLOMB	**31,6**	microgramme/L	10	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ

Commune : TERCIS-LES-BAINS

Date du prélèvement	Nom du PSV	Lieu du PSV	Paramètre	Valeur mesurée	Unité	Limite de qualité	Installation
30/05/2024	TERCIS-LES-BAINS		PLOMB	**12**	microgramme/L	10	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ
30/05/2024	TERCIS-LES-BAINS		CUIVRE	**0,62**	mg/L	2	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ
30/05/2024	TERCIS-LES-BAINS		NICKEL	**88**	microgramme/L	20	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource *(Indicateur SISPEA P108.3)*

Gestionnaire du ou des captages : COM_AGGLO_GRAND_DAX

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
09771X0030	FORAGE F2 SAUBAGNACQ	DAX	80 %
09771X0160	FORAGE F5 SAUBAGNACQ	DAX	80 %
09771X0007	FORAGE P3 SAUBAGNACQ	DAX	80 %
09505X0006	FORAGE F1 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %
09505X0010	FORAGE F2 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %
09505X0012	FORAGE F3 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %
09505X0018	FORAGE F4 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie *(Indicateur SISPEA P101.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
040000433	DAX-SAUBAGNACQ	38	0	100,00 %
040000434	DAX-HIPPODROME	25	0	100,00 %
040004152	NARROSSE_PAR DAX	27	0	100,00 %
	Nombre total	72	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques *(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
040000433	DAX-SAUBAGNACQ	38	0	100,00 %
040000434	DAX-HIPPODROME	25	0	100,00 %
040004152	NARROSSE_PAR DAX	27	0	100,00 %
	Nombre total	72	0	100,00 %

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Conclusion générale du rapport

Le PGSSE relève d'une stratégie de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau (du captage au robinet du consommateur).

Cette démarche est rendue obligatoire par la Directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transcrite en droit français le 22 décembre 2022.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Le 19/05/2025

Par délégation,

L' Ingénieur d'études sanitaires

Clémence BEAUMONT

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Annexes

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d’eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- *UDI BARMETTES (réseau de distribution)*
- *PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)*
- *CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)*

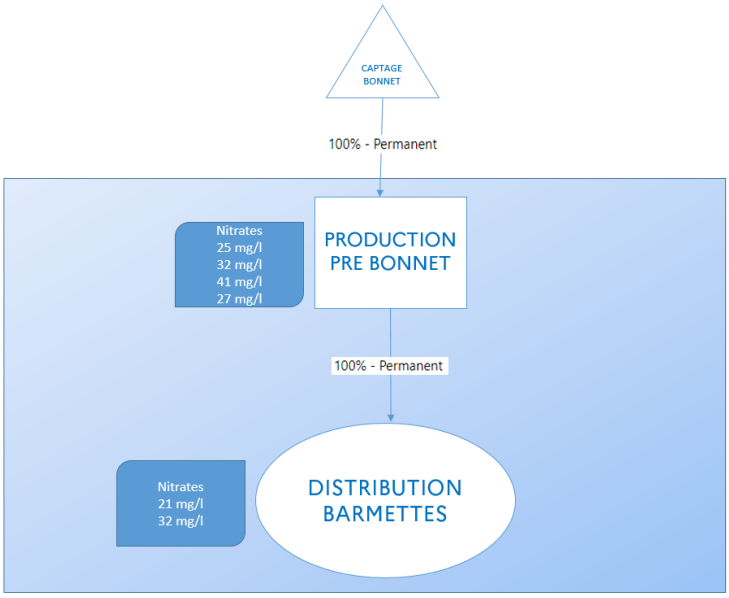

On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

• **Valeurs minimum et maximum :** aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

• **Valeur moyenne :** aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps …).

• **Bactériologie :** c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+…).

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :

1 ***Moyenne Nitrates Production PRE BONNET***

(25+32+**41**+27) / 4 = 31,2 mg/L avec Nombre de prélèvements = 4 **2**

3 ***Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES***

(**21** +32) / 2 = 26,5 mg/L avec Nombre de prélèvement = 2 **4**

Calcul de la moyenne = (**1** x **2**) + (**3** x **4**) / (**2** x **4**)

((31,2 X 4) + (26,5 X 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = **29,6 mg/L**

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : ***29,6 mg/L***

-> Valeur maximum : ***41 mg/L***

-> Valeur minimum : ***21 mg/L***

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

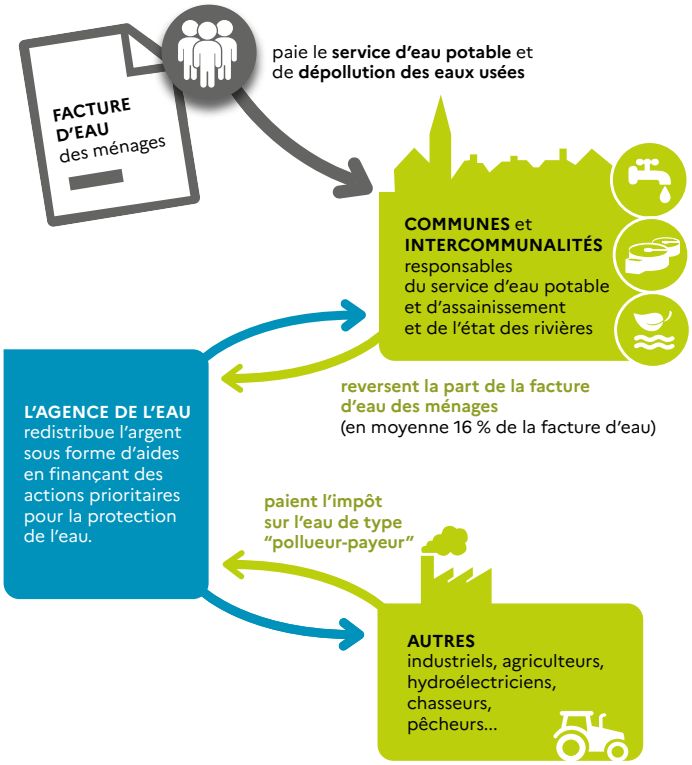

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

2,10 €
de redevance de pollution
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants

3,80 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

11,70 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)*

30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) **136**

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE **87**

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX **849**

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **981**

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION **31**

NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES **124**

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **220**

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication…
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20250925-20250924-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 320 km.
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

IMPRIM'VERT®
PEFC 10-31-2486
Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU